



EUROPEAN COMMISSION

Bruxelles, le 27 janvier 2012
SEC (2012) 91 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

**LIGNES DIRECTRICES OPÉRATIONNELLES POUR L'ÉVALUATION DE
L'IMPACT SUR LA COMPÉTITIVITÉ SECTORIELLE AU SEIN DU SYSTÈME
D'ANALYSE D'IMPACT DE LA COMMISSION**

**Boîte à outils pour l'«examen de l'incidence sur la compétitivité» destinée à être utilisée
dans les analyses d'impact**

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

LIGNES DIRECTRICES OPÉRATIONNELLES POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LA COMPÉTITIVITÉ SECTORIELLE AU SEIN DU SYSTÈME D'ANALYSE D'IMPACT DE LA COMMISSION

**Boîte à outils pour l'«examen de l'incidence sur la compétitivité» destinée à être utilisée
dans les analyses d'impact**

1. Introduction	5
I. Mise en route	8
Étape 1. Votre AI nécessite-t-elle une analyse spécifique des incidences sur la compétitivité sectorielle?	8
Étape 2. Jusqu'où devons-nous aller?	12
II. Étude qualitative	14
Étape 3. Quels sont les secteurs concernés?.....	15
Étape 4. Quel est l'effet sur la compétitivité des PME?.....	17
Étape 5. Quel est l'effet sur la compétitivité en matière de coût et de prix?.....	18
Étape 6. Quel est l'effet sur la capacité d'innovation des entreprises?	22
Étape 7. Quel pourrait être l'effet sur la compétitivité internationale du secteur?.....	22
III. Quantification des effets: sources de données	24
Étape 8: Fournir des preuves sur la structure et la performance du ou des secteurs directement concernés.....	24
Étape 8a: Faire le point sur les études sectorielles et les évaluations ex post existantes	25
Étape 8b: Mettre à jour les données existantes	25
Étape 9: Fournir des preuves statistiques sur les secteurs indirectement concernés.....	29
Étape 10: Quantifier les coûts de conformité et/ou opérationnels supplémentaires liés à l'initiative évaluée.....	29
Étape 11: Quantifier les effets escomptés sur la capacité d'innovation des entreprises concernées.....	30
Étape 12: Quantifier les effets escomptés sur la compétitivité internationale des secteurs concernés.....	31

Annexe 1: Illustrations de l'étude qualitative des incidences sur la compétitivité	
.....	33
Annexe 2: Sources de données pour l'analyse quantitative37

1. INTRODUCTION

L'objectif de cette boîte à outils est d'aider les services à analyser les incidences sur la compétitivité sectorielle lors de l'analyse d'impact d'une nouvelle proposition politique.

Le système d'analyse d'impact de la Commission se fonde sur une approche intégrée, qui analyse à la fois les bénéfices et les coûts et traite toutes les incidences économiques, sociales et environnementales significatives produites par les **nouvelles initiatives éventuelles**. L'analyse des différents effets doit être proportionnelle à leur importance quantitative, qualitative et politique. Les efforts analytiques qui ne permettent pas de mieux comprendre ou qui modifient les conclusions ou leur robustesse doivent être évités.¹

Les lignes directrices concernant l'analyse d'impact (2009) de la Commission fournissent des orientations générales sur ces questions. Elles soulignent également que «Lors de l'identification des incidences économiques, une attention particulière doit être accordée aux facteurs qui sont largement considérés comme importants pour la productivité et, par voie de conséquence, pour la compétitivité de l'UE. La compétitivité mesure la capacité d'une économie à assurer de façon durable à sa population un taux d'emploi élevé et un niveau de vie élevé. Une vive concurrence dans des conditions favorables aux entreprises est un moteur essentiel de la croissance de la productivité et de la compétitivité.»² À cette fin, les lignes directrices contiennent déjà un ensemble de questions spécifiques relatives à la compétitivité dans la section des incidences économiques.³

Article 173, paragraphe 1, du TFUE

L'Union et les États membres veillent à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie de l'Union soient assurées.

À cette fin, conformément à un système de marchés ouverts et concurrentiels, leur action vise à:

- accélérer l'adaptation de l'industrie aux changements structurels;
- encourager un environnement favorable à l'initiative et au développement des entreprises de l'ensemble de l'Union, et notamment des petites et moyennes entreprises;
- encourager un environnement favorable à la coopération entre entreprises;
- favoriser une meilleure exploitation du potentiel industriel des politiques d'innovation, de recherche et de développement technologique.

Afin d'améliorer la capacité des services à analyser les questions relatives à la compétitivité de manière complète et proportionnée, cette boîte à outils complète les lignes directrices de 2009. De même que d'autres documents donnant des orientations plus précises sur les

¹ Voir les lignes directrices concernant l'analyse d'impact, section 3.2.

² Ibid., annexe 8.

³ Voir les lignes directrices concernant l'analyse d'impact, section 8.2. Tableau 1 «Incidences économiques» pages 33-34.

incidences spécifiques⁴, elle ne définit pas de nouvelles exigences et n'établit pas de préférence pour une méthode analytique particulière.⁵ Elle suggère simplement, de manière non exhaustive, des moyens et des outils permettant de traiter les incidences spécifiques sur la compétitivité sectorielle. Compte tenu de la diversité des incidences, des groupes concernés et des coûts d'une analyse détaillée, des choix méthodologiques pragmatiques devront être faits et dûment justifiés au cas par cas, l'objectif étant, à terme, d'assurer la qualité suffisante de l'analyse d'évaluation d'impact globale. Il n'y a pas d'approche unique adaptée à tous les cas. La qualité de l'AI, y compris son évaluation des incidences sur la compétitivité, repose sur les compétences de l'équipe et la consultation adéquate avec le groupe de pilotage de l'AI et les acteurs.

La fourniture d'une évaluation appropriée de ces incidences est l'application directe du principe d'analyse proportionnée et intégrée. Elle est conforme aux dispositions de l'art. 173 du TFUE et répond à l'engagement de la Commission dans sa communication sur la politique industrielle, selon lequel «il est important de garantir que toutes les propositions politiques ayant un effet notable sur l'industrie soient soumises à une analyse détaillée de leurs incidences sur la compétitivité.» L'analyse des incidences sur la compétitivité (dénommée «examen de l'incidence sur la compétitivité») est effectuée dans le cadre de l'analyse d'impact existante, notamment en «évaluant et signalant les incidences globales d'une proposition sur la compétitivité, y compris les implications pour l'industrie et les différents secteurs en ce qui concerne les investissements, les coûts, les prix et l'innovation ainsi que les effets sur la satisfaction du consommateur, et en tenant tout particulièrement compte des interactions potentielles entre une proposition politique et d'autres actes législatifs ou réglementaires existants ou projetés.»⁶

Tandis que dans l'approche intégrée de l'analyse d'impact, **tous** les coûts et bénéfices doivent être dûment pris en compte, la perspective globale peut nécessiter d'être complétée par un point de vue plus sectoriel, axé sur l'impact spécifique de l'initiative sur les différents secteurs de l'activité économique.⁷

Les objectifs de l'examen de l'incidence sur la compétitivité sont les suivants:

- (1) améliorer davantage la qualité analytique des rapports d'analyse d'impact à l'égard des incidences sur la compétitivité;
- (2) faciliter la conception de politiques qui prennent pleinement en compte les incidences sur la compétitivité compte tenu de leurs séries d'objectifs.

L'objectif de l'examen de l'incidence sur la compétitivité n'est pas d'accorder une place disproportionnée aux incidences sectorielles dans l'analyse d'impact globale. L'intention est

⁴ Voir par ex. les lignes directrices pour l'évaluation des incidences sociales au sein du système d'analyse d'impact de la Commission et les lignes directrices opérationnelles dans la prise en compte des droits fondamentaux dans les analyses d'impact de la Commission, sur le site http://ec.europa.eu/governance/impact/key_docs/key_docs_en.htm

⁵ En particulier l'analyse sectorielle vs. des évaluations plus globales des incidences au moyen de modèles d'équilibre général et autres.

⁶ COM(2010) 614 «Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation: Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène», p. 5.

⁷ Ces lignes directrices se réfèrent aux notions de secteurs, industries, entreprises et aux notions associées de compétitivité sectorielle, compétitivité industrielle ou compétitivité des entreprises de façon interchangeable. L'approche sectorielle ne doit pas être interprétée comme étant axée sur un ou quelques secteurs choisis. Elle implique plutôt que l'impact global d'une proposition inclut les incidences négatives et positives sur la compétitivité de tous les secteurs directement et indirectement concernés ainsi que sur leur capacité à s'adapter aux nouvelles exigences.

d'approfondir l'analyse pour permettre aux décideurs de mieux prendre en compte les incidences de la proposition sur la compétitivité des entreprises.

L'objectif de ces lignes directrices est de fournir un soutien opérationnel aux équipes chargées de l'analyse d'impact concernant les incidences sur la compétitivité. Elles sont établies pour répondre à la demande de ces équipes en faveur d'une méthode plus structurée pour évaluer ces incidences. Les lignes directrices exposent les principales étapes et les questions que l'on peut se poser lors de la réalisation d'un examen de l'incidence sur la compétitivité. Elles contiennent 12 étapes consécutives présentées dans les trois sections suivantes (voir le tableau ci-après):

La **section I**, *Mise en route*, aide à mieux comprendre les objectifs ainsi que le champ d'application et les outils pour évaluer les incidences sur la compétitivité sectorielle.

La **section II**, *Étude qualitative*, aide à identifier quelles sont les incidences les plus pertinentes sur la compétitivité des secteurs industriels dans le cas d'initiatives spécifiques.

La **section III**, *Quantification des effets: sources de données*, vous renvoie à des sources utiles pour l'analyse quantitative.

Chaque section identifie plusieurs *étapes facultatives pour accomplir des tâches distinctes* en vue d'analyser les incidences sur la compétitivité sectorielle. Cette structure modulaire de la boîte à outils vise à vous fournir des orientations étape par étape tout en laissant suffisamment de flexibilité pour vous permettre d'ignorer les parties que vous considérez comme moins pertinentes pour votre AI, conformément au principe d'analyse proportionnée.

Structure de support

Les questions ou les retours d'informations concernant l'application de ces lignes directrices peuvent être envoyés au service d'assistance de la DG ENTR sur sa **boîte aux lettres fonctionnelle**:

ENTR_COMPETITIVENESS_IMPACT_HELPDESK

Les équipes chargées de l'AI peuvent également se reporter aux ressources et aux liens rassemblés sur la page Web «examen de l'incidence sur la compétitivité»: <http://myintracomm.ec.europa.eu/entr/howwemanage/decisionmaking/Pages/default.aspx>, où elles peuvent partager leur expérience et leurs idées avec d'autres collègues chargés de l'AI et aider le service d'assistance de l'examen de l'incidence sur la compétitivité à rendre ces lignes directrices plus utiles et plus opérationnelles.

De bons exemples d'évaluation des incidences des nouvelles propositions sur la compétitivité industrielle, qui peuvent inspirer votre analyse, figurent dans la [Best Practice Library](#).

I. MISE EN ROUTE

Avant de commencer, vous devez décider:

- 1) **En premier lieu, votre AI nécessite-t-elle une analyse spécifique des incidences sur la compétitivité sectorielle? Si oui:**
- 2) **Quel est le niveau proportionné de cette analyse?**

Ces deux questions sont traitées dans les deux étapes consécutives exposées ci-après.

Étape 1. Votre AI nécessite-t-elle une analyse spécifique des incidences sur la compétitivité sectorielle?

L'objectif de cette étape est de vous aider à comprendre si une analyse de ce type d'incidences est nécessaire ou non (si vous connaissez les bases et concluez que votre analyse d'impact doit inclure les incidences sur la compétitivité sectorielle, vous pouvez ignorer cette étape et passer directement à l'étape 2).

Comme l'indique clairement le principe d'analyse proportionnée, toutes les AI ne requièrent pas une analyse spécifique sur la compétitivité sectorielle. Cela est reflété dans la communication phare sur la politique industrielle, dans laquelle la Commission s'est engagée à «[...]garantir que toutes les propositions politiques ayant un effet notable sur l'industrie soient soumises à une analyse détaillée de leurs incidences sur la compétitivité. Parmi ces propositions figurent, par exemple, la nouvelle législation sur le marché intérieur, les grands règlements financiers susceptibles d'affecter l'accès au financement et les nouvelles législations relatives au changement climatique ou à l'environnement.»⁸

Ainsi, afin de compléter l'analyse intégrée de toutes les incidences d'une nouvelle proposition, une analyse sectorielle peut être utile pour identifier la façon dont la proposition affecte les différents secteurs et pour déterminer si certains secteurs sont particulièrement affectés. Cette étape propose un outil convivial permettant de décider si l'AI d'une nouvelle proposition politique requiert une analyse spécifique des incidences sur la compétitivité sectorielle, sans préjuger de la détermination d'une méthodologie pour ce faire.

La première question à laquelle il convient de répondre est donc celle de savoir si une initiative est susceptible de produire un impact significatif sur la compétitivité sectorielle ou non. En règle générale, les initiatives de l'UE ont un impact sur la compétitivité lorsqu'elles concernent au moins l'un des aspects suivants:

- La capacité d'un secteur à fabriquer des produits à un coût inférieur et/ou à les distribuer à un prix plus compétitif (compétitivité coût/prix) - le coût des opérations de l'entreprise inclut le coût des intrants (y compris les ressources et l'énergie) et les facteurs de production, qui peuvent être concernés directement ou indirectement par la proposition politique.

⁸ COM(2010) 614 «Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation: Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène», p. 5.

- La qualité ou l'originalité de la fourniture de biens et de services (compétitivité en matière d'innovation) - du développement technologique et de l'innovation (des produits et/ou procédés) d'un secteur est d'une importance primordiale à la fois pour le coût des intrants et la valeur des extrants.
- La concurrence effective sur les marchés et l'accès sans distorsion aux marchés extérieurs, y compris les marchés d'intrants et de matériaux, les marchés publics, etc.
- Les parts de marché du secteur sur les marchés internationaux.

La compétitivité sectorielle est directement liée à la **productivité et à ses facteurs déterminants sous-jacents**. La croissance de la productivité est déterminée par l'évolution de la qualité et de la quantité des intrants et du progrès technologique, c'est-à-dire la **propension à innover** du secteur. À long terme, l'amélioration des niveaux de vie est déterminée par la capacité de la nation ou de l'entreprise à produire davantage d'extrants à partir des intrants donnés. C'est l'idée qui sous-tend la **productivité totale des facteurs**, la croissance de la production non expliquée par les facteurs de production. La théorie économique prévoit que, dans les entreprises performantes, les gains de parts de marché, la rentabilité à long terme et la hausse des salaires réels sont généralement liés à une croissance vigoureuse de la productivité. Les indicateurs conventionnels de la compétitivité – *coûts unitaires de main-d'œuvre ou compétitivité en matière de prix et de qualité* – reflètent également la dynamique sous-jacente de la productivité et de l'innovation.

L'analyse des effets sur les coûts et la capacité d'innovation doit également être traitée dans une perspective internationale et comparative. Par exemple, si une proposition politique est susceptible d'accroître les coûts pour les producteurs de l'UE – par exemple à travers des exigences plus strictes en matière de sécurité des produits sur le marché de l'UE – cela peut affecter les parts de marché des fabricants de l'UE, à moins que leurs concurrents extérieurs ne soient confrontés aux mêmes conditions en Europe et à l'étranger. Si la politique affecte le processus de production à travers, par exemple, des normes en matière d'utilisation des ressources ou de pollution, ou des dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail plus strictes, qui ne s'appliquent pas aux concurrents, les fabricants européens peuvent posséder un avantage concurrentiel ou pâtir d'un désavantage concurrentiel par rapport aux entreprises implantées ailleurs.

Examen de l'incidence sur la compétitivité

L'«examen de l'incidence sur la compétitivité» est un instrument complémentaire de la boîte à outils de l'AI, dont l'objectif est de renforcer l'évaluation globale des incidences économiques d'une nouvelle proposition avec une meilleure prise en compte des effets sur la compétitivité des entreprises, au niveau du secteur et de façon générale, en identifiant et, lorsque cela est proportionné, en quantifiant les incidences probables de la nouvelle proposition dans trois dimensions de la compétitivité des entreprises:

- a) *Compétitivité des coûts*: le coût des activités commerciales, comprenant le coût des intrants intermédiaires (notamment l'énergie) et des facteurs de production (main-d'œuvre et capital).
- b) *Capacité d'innovation*: la capacité de l'entreprise à produire davantage de produits et services et/ou des produits et services de meilleure qualité, répondant aux préférences des meilleurs clients.

c) *Compétitivité internationale*: les deux aspects ci-dessus pourraient également être évalués dans une perspective internationale et comparative, de sorte que l'impact probable de la proposition politique sur les parts de marché des industries européennes et les avantages comparatifs révélés soient pris en compte.

Le tableau des incidences économiques des lignes directrices concernant l'AI énumère une série de questions directement liées à la compétitivité des prix et des coûts des entreprises, leur capacité d'innovation et leur compétitivité externe.⁹ Outre ces questions, les lignes directrices contiennent dans leurs annexes des orientations détaillées sur l'identification et la mesure de l'impact d'une proposition politique sur les PME (le «test» PME)¹⁰, ainsi que les incidences sur le développement technologique et l'innovation.¹¹ Outre ces deux aspects, les orientations abordent également l'évaluation des incidences sur la concurrence.¹²

Cependant, plutôt que d'analyser toutes ces questions différentes à un stade aussi précoce de l'analyse, les équipes chargées de l'AI peuvent utiliser l'aide-mémoire proposé ici en tant qu'outil pour déterminer si une intervention politique est susceptible de produire un impact significatif sur la compétitivité des entreprises.

Le tableau ci-après illustre cet outil analytique avec une proposition d'interdire l'utilisation de matières dangereuses dans les produits industriels de l'UE. L'aide-mémoire contient des questions générales à propos de l'ampleur des effets escomptés sur les moteurs de la compétitivité et des parts de marché. Une étude approfondie ou des techniques quantitatives ne sont pas nécessaires pour répondre aux questions. Pour cette première approche, vous pouvez vous limiter à vos compétences et à celles de votre équipe.

Vous pouvez éprouver des difficultés à répondre simplement par oui ou par non à chacune des questions. Par exemple, l'ampleur de l'effet peut être difficile à prévoir en l'absence de données et d'hypothèses. Il est également possible que le signe de l'impact sur la compétitivité soit ambigu, voire change avec le temps. Par exemple, une interdiction d'utiliser des matières dangereuses dans certains produits peut induire initialement des pertes de parts de marché pour les fabricants européens utilisant ces matières mais, dans le contexte de plus grande sensibilisation des clients et de l'évolution des préférences, les ventes de produits plus sûrs peuvent augmenter. De même, les dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail peuvent augmenter les coûts de main-d'œuvre à court terme, tout en produisant des effets positifs à long terme en favorisant la productivité, en réduisant l'absentéisme et en soutenant le recrutement et le maintien des effectifs. Les incidences peuvent également différer d'un secteur d'entreprise à l'autre, induisant une incertitude quant à l'impact global. Dans l'exemple, le secteur qui produit le matériau dangereux va subir une perte, mais les producteurs de matériaux de remplacement peuvent y gagner (cela n'est pas indiqué ci-après, l'aide-mémoire ne concernant que le secteur le plus affecté).

L'interdiction d'utiliser des matières dangereuses est-elle susceptible de produire un impact significatif sur la compétitivité des entreprises en termes de:

⁹ Lignes directrices concernant l'AI, section 8.2, tableau 1, pages 33-34.

¹⁰ Annexes aux lignes directrices concernant l'AI, pages 32-34, section 8.4.

¹¹ Annexes aux lignes directrices concernant l'AI, pages 34-38, section 8.5.

¹² Lignes directrices concernant l'AI, p. 40.

Compétitivité des coûts et des prix	Positif	Négatif
Coût des intrants		Oui
Coût de capital		Oui
Coût de main-d'œuvre	Oui?	
Autres coûts de conformité (par ex. obligations en matière de rapports)		Oui
Coûts de production, de distribution, de services après-vente		Oui
Prix des extrants (pas directement à travers le coût, par ex. contrôles des prix)	Non	
Capacité d'innovation		
Capacité à produire et à lancer les produits issus des efforts de recherche et développement sur le marché	Oui	
Capacité d'innovation des produits	Oui	
Capacité d'innovation des processus (y compris la distribution, le marketing et les services après-vente)	Oui	
Accès au capital-risque		n.d.
Compétitivité internationale		
Parts de marché (marché unique)	Oui	
Parts de marché (marchés extérieurs)		Oui
Avantages comparatifs révélés ¹³		n.d.

Indiquer seulement les réponses qui semblent simples peut être suffisant pour décider si une AI doit examiner de façon plus approfondie les incidences sur la compétitivité sectorielle, ou certaines d'entre elles. Lorsque l'incertitude est considérable (par ex., de nombreux blancs ou points d'interrogation sur l'aide-mémoire), une analyse plus approfondie des incidences sur la compétitivité sectorielle pourrait également être justifiée.

À des fins d'illustration, elle est appliquée ici à une option et se base sur des réponses par oui ou par non. Une autre possibilité serait d'aller un peu plus loin et de l'appliquer à davantage d'options — l'option «ne rien faire» et les options alternatives telles que rechercher une solution au problème de sécurité au niveau international plutôt que par le biais d'une réglementation uniquement européenne, etc. Par ailleurs, il est également possible de souhaiter l'appliquer aux secteurs concernés indirectement (à l'intérieur et à l'extérieur de la chaîne de valeur).

L'exemple établit le bien-fondé d'une évaluation plus détaillée des incidences sur la compétitivité sectorielle, la proposition politique pouvant avoir un fort impact sur la plupart des facteurs déterminants de la compétitivité du secteur de fabrication qui utilise la matière dangereuse comme intrant. Les signes de ces incidences peuvent être opposés – la réglementation est susceptible d'imposer des coûts de conformité supplémentaires; mais, par ailleurs, elle peut aussi encourager l'innovation et l'utilisation de nouvelles matières.

Le résultat obtenu à l'aide de cet aide-mémoire ne doit pas être vu comme une preuve que les gains et les pertes de compétitivité se neutraliseraient mutuellement, car ces incidences n'ont pas encore été quantifiées ou même évaluées du point de vue qualitatif. L'aide-mémoire montre seulement que les effets peuvent être importants.

¹³ Voir l'étape 12 pour la définition de ACR.

Il convient également de noter que lorsque les incidences escomptées sur la compétitivité sont importantes, une analyse plus détaillée peut être plus utile, indépendamment du fait que l'impact net escompté sur la compétitivité ou le bénéfice net global de l'initiative puisse être positif.

Cela est vrai, bien entendu, pour tout ensemble spécifique d'incidences significatives et est en accord avec la justification de l'AI: une approche intégrée et globale identifiant des gagnants et des perdants, aidant à établir, lorsque cela est approprié, des mesures d'atténuation pour les secteurs fortement affectés, tout en atteignant les objectifs de l'intervention politique. Ainsi, par exemple, l'examen des incidences sur la compétitivité du système d'échange de quotas d'émissions, à travers notamment la modélisation macroéconomique, a mené à la conclusion politique de poursuivre l'allocation à titre gratuit de quotas aux secteurs à forte intensité d'énergie qui sont exposés au risque de fuite de carbone.

En résumé, même lorsque l'AI démontre des bénéfices pour la société, une évaluation plus approfondie des incidences sur la compétitivité sectorielle peut vous aider à voir comment les objectifs peuvent être atteints tout en limitant les incidences négatives éventuelles sur les secteurs les plus affectés et en facilitant leur adaptation aux nouvelles exigences à court terme. Toutefois, dans le cas des propositions qui affectent de nombreux secteurs de l'économie reliés entre eux, il peut être approprié d'utiliser des simulations fondées sur un modèle d'équilibre général calculable (EGC) et/ou des modèles macro-économétriques entrées-sorties, qui permettent d'évaluer l'impact d'un changement politique sur l'ensemble de l'économie ainsi que l'ampleur probable des gains et des pertes par secteur et les répercussions entre les secteurs.

Étape 2. Jusqu'où devons-nous aller?

Les sections 3.2 et 8.2 des lignes directrices concernant l'AI présentent les critères qui doivent être pris en considération lorsque l'on décide du degré d'analyse des incidences significatives tout au long du processus de l'AI. Cette section complète les lignes directrices concernant l'AI en fournissant un contexte spécifique en ce qui concerne les incidences sur la compétitivité sectorielle.

L'ampleur des effets escomptés et leur importance politique sont deux facteurs déterminants. Le type d'intervention politique donne également des indications utiles.

Dans le cas d'interventions politiques à caractère autorégulateur (telles que les codes de conduite ou les normes volontaires), le bien-fondé d'une analyse approfondie des incidences sur la compétitivité sectorielle est susceptible d'être limité, puisque le secteur lui-même joue un rôle clé dans la détermination du contenu de l'initiative. Cependant, un examen plus détaillé peut être requis concernant les incidences sur la concurrence dans le secteur et sur la compétitivité des secteurs en amont ou en aval.

Si l'intervention concerne un projet d'infrastructure (par ex. des installations de transport ou de communication) ou la fourniture de services publics (par ex. des services de navigation par satellite), elle est également susceptible de produire un impact positif sur la compétitivité des entreprises, bien que cela dépende des frais payés par les utilisateurs.

Les initiatives réglementaires sont les plus susceptibles de produire des incidences sur la compétitivité sectorielle. Dans le cas de ces initiatives, qui visent explicitement à améliorer les conditions générales de la compétitivité des secteurs, les incidences positives sont susceptibles de l'emporter sur les incidences négatives. Une analyse est néanmoins toujours justifiée pour identifier clairement les bénéfices globaux, pour identifier l'option politique offrant les bénéfices les plus élevés et, de manière optimale, identifier certains indicateurs et valeurs de référence pour l'évaluation ex post ultérieure de l'impact réel de la politique sur la compétitivité sectorielle.

Toutefois, de nombreuses initiatives réglementaires poursuivent principalement des objectifs politiques autres que la compétitivité (par ex. la protection de l'environnement, des consommateurs, des employés ou des investisseurs), mais peuvent affecter la compétitivité de façon positive ou négative. Il s'agit de cas typiques pour lesquels une évaluation plus détaillée des incidences sur la compétitivité sectorielle est indiquée.

L'évaluation des incidences peut être principalement **qualitative** pour les propositions susceptibles d'avoir un impact limité sur la compétitivité ou pour lesquelles il peut être démontré qu'aucune autre analyse n'est proportionnée. Les services doivent s'efforcer d'inclure des éléments **quantitatifs** (et dans la mesure du possible réaliser une estimation quantitative des incidences) dans les cas où les incidences escomptées sont particulièrement importantes. L'analyse peut se limiter aux effets directs (soit l'impact sur les secteurs directement concernés), ou s'étendre aux effets indirects s'ils sont également susceptibles d'être significatifs et s'il est possible (et proportionné) de les analyser.

Les étapes 1 et 2 doivent vous permettre de vérifier l'intérêt d'une analyse spécifique des incidences sur la compétitivité, d'identifier les incidences pertinentes de la proposition politique et d'avoir une idée de l'étendue que devrait viser votre analyse. Cela pourrait venir enrichir utilement votre planification pour d'autres analyses et permet déjà un éventuel retour d'informations sur la conception de votre série d'options. Ce stade de planification vous aide simplement à commencer. En gardant à l'esprit que l'analyse d'impact est un processus itératif, les indications peuvent nécessiter des modifications à mesure que les travaux avancent (et, par exemple, certaines incidences peuvent sembler plus importantes qu'on ne le pensait initialement, exigeant ainsi une analyse plus approfondie/quantitative; ou, inversement, une estimation quantitative peut s'avérer être excessivement coûteuse/impossible à réaliser).

II. ÉTUDE QUALITATIVE

À la suite des deux premières étapes décrites ci-dessus, les incidences pertinentes peuvent faire l'objet de l'étude qualitative décrite dans cette section.

Cette partie de la boîte à outils utilise les questions et les orientations déjà incluses dans les lignes directrices concernant l'AI. Elles sont réparties dans les quatre groupes suivants: a) identification et description des secteurs concernés; b) compétitivité des coûts et des prix (y compris le choix des consommateurs); c) capacité d'innovation; et d) compétitivité internationale.

Si vous travaillez pour une unité sectorielle supervisant le secteur directement ciblé, vous devez être en mesure de répondre à la plupart de ces questions en utilisant vos propres compétences et connaissances ou celles de votre unité. Si le secteur concerné se trouve en dehors de votre domaine de compétence immédiat, ce qui est le cas le plus fréquent, vous devez acquérir quelques connaissances de base sur son fonctionnement, y compris les entrées, les intensités des facteurs (intensités de capital, de main-d'œuvre et d'énergie) ainsi que l'intensité de la concurrence sur les marchés, les tailles des entreprises et d'autres caractéristiques du secteur. Vous pouvez consulter le service d'assistance de la DG ENTR sur les incidences sur la compétitivité ou le groupe de pilotage de l'AI pour des documents de base tels que:

- 1) Des études sectorielles existantes: vous trouverez quelques études sur les secteurs manufacturiers sur le site: http://ec.europa.eu/enterprise/policies/industrial-competitiveness/industrial-policy/future-of-manufacturing/index_en.htm
- 2) Des analyses d'impact précédentes concernant les mêmes secteurs: (http://ec.europa.eu/governance/impact/ia_carried_out/cia_2011_en.htm)
- 3) Des évaluations ex post des politiques ou réglementations en vigueur (voir EIMS – base de données de la Commission stockant des informations sur les résultats des évaluations: http://www.cc.cec/home/dgserv/sg/evaluation/pages/eims_en.htm)

Vous pouvez également consulter les études et les publications des chambres de commerce européennes ou nationales ainsi que des comités de dialogue social sectoriel européens, le cas échéant (voir étape 8a pour plus de détails).

Idéalement, les données finales issues de l'étude qualitative à intégrer au rapport d'AI consisteraient en une courte analyse comprenant les éléments suivants:

1. Secteurs concernés
2. Incidences de la proposition identifiées sur ces secteurs
3. Estimation qualitative de la nature et de l'ampleur des incidences:
 - a. quelle est l'importance de l'impact escompté;
 - b. s'agit-il d'un résultat direct ou indirect de l'intervention;
 - c. à quel moment est-il supposé se produire;
 - d. l'impact est-il temporaire ou permanent (durée de l'impact).
4. Probabilité selon laquelle l'impact se produira

- a. quelle est la probabilité que l'impact se produise;
- b. cela dépend-t-il d'hypothèses de base.

Cette analyse doit utiliser de façon adéquate les résultats des consultations interne et externe, comme requis par les lignes directrices.

Le tableau suivant est un modèle possible pouvant être utilisé pour chaque secteur concerné afin de présenter les résultats de l'étude qualitative concernant les incidences sur la compétitivité dans le document de consultation et dans le rapport d'AI.

Incidences sur la compétitivité	Secteurs concernés		Détermination de l'ampleur (moment prévu) des incidences	Durée de l'impact	Risques et incertitude
	Directement	Indirectement			
Compétitivité des coûts et des prix					
Capacité d'innovation					
Compétitivité internationale					

En résumé, vous pouvez tirer parti de l'étude qualitative de trois façons:

1. Elle peut renseigner la manière dont vous consultez les autres services et les acteurs extérieurs.
2. Elle vous aide à identifier de façon plus claire les besoins de quantification et peut vous donner une idée de la disponibilité des données et des modèles pour procéder à la quantification.
3. Elle peut s'avérer être votre livrable final soit parce qu'elle indique que les incidences négatives ou positives sur la compétitivité ne sont pas suffisamment importantes pour justifier une quantification explicite, soit parce que cette quantification peut être impossible ou simplement trop coûteuse pour être proportionnée.

Ce qui suit est l'exposé des étapes consécutives et des outils respectifs, pour chaque étape, qui vous aideraient à obtenir les résultats de l'étude qualitative.

Étape 3. Quels sont les secteurs concernés?

Une analyse détaillée des incidences sur la compétitivité implique que vous identifiez les secteurs concernés. Comme indiqué précédemment, trois principaux types d'impact sont importants pour l'analyse des incidences sur la compétitivité sectorielle: a) le coût de l'activité commerciale; b) la capacité d'innovation; et c) la dimension internationale.

L'examen de l'incidence sur la compétitivité devant tenir compte des effets directs et indirects (positifs et négatifs) ainsi que distinguer et rendre compte des effets à court et à long terme, vous pouvez également considérer trois groupes d'acteurs et leurs incidences:

1. incidence sur les secteurs directement concernés par l'initiative politique,
2. incidences indirectes sur les secteurs de la chaîne d'approvisionnement des secteurs concernés,
3. incidences indirectes sur les secteurs en dehors de la chaîne d'approvisionnement.

Le premier groupe ci-dessus se réfère aux **effets directs**. Le deuxième et le troisième type sont des **effets indirects** générés par l'évolution des prix relatifs ainsi que par l'offre et la demande en entrées et sorties sur les marchés du secteur ciblé. Ils peuvent se produire en parallèle ou de manière décalée (effets secondaires) par rapport aux effets directs. Ils sont importants pour deux raisons. Premièrement, ils peuvent dépasser significativement les effets primaires s'ils concernent de nombreux secteurs à l'intérieur ou à l'extérieur de la chaîne d'approvisionnement. Deuxièmement, ils peuvent même annuler les bénéfices/coûts globaux escomptés s'ils vont à l'encontre des effets directs.

Les effets indirects peuvent concerner:

1. les secteurs en aval, les secteurs consommateurs des sorties du secteur concerné et qui font face à de nouveaux prix de consommation intermédiaire ou de consommation de capital;
2. les secteurs en amont, c'est-à-dire les fournisseurs de biens et services utilisés par le secteur concerné, qui peuvent subir des changements dans la demande pour leurs produits;
3. les marchés des produits complémentaires, parce que leur demande évolue dans le même sens que celle des produits du secteur concerné (par ex. une augmentation des prix du carburant affectera la demande de voitures);
4. le marché des produits de substitution, parce que leur demande évolue dans le même sens que celle des produits du secteur concerné (par ex. une augmentation des prix du carburant peut stimuler la demande de transports publics).¹⁴

Certaines politiques peuvent concerner un grand nombre ou la plupart des secteurs d'activité. Parmi les exemples de telles interventions, citons celles concernant les coûts de main-d'œuvre (par ex. la directive sur le temps de travail) ou celles concernant le coût de l'énergie (par ex. les politiques en matière d'énergie renouvelable) ou celles concernant l'accès au financement et son coût (par ex. les exigences en matière de fonds propres visant les banques) ou encore la protection des données personnelles. Les bénéfices et les coûts totaux seraient normalement évalués, mais **la répartition des incidences parmi les secteurs** pourrait également être analysée lorsque cela est proportionné (par exemple lorsqu'un secteur est particulièrement touché). Dans ces cas, il vous faudra peut-être prendre en compte les intensités de main-d'œuvre, d'énergie, de ressources et de capital afin de mieux «mesurer» la répartition des

¹⁴ Voir annexe 2, cas n° 1, à titre d'exemple.

incidences, identifier les secteurs industriels les plus fortement touchés et examiner leurs performances et leurs chances de supporter l'intervention politique.

Étape 4. Quel est l'effet sur la compétitivité des PME?

Le «test PME», faisant déjà partie intégrante des lignes directrices concernant l'AI et de la pratique, comprend des questions sur le coût, la capacité d'innovation et d'autres conditions générales telles que l'accès au financement, les compétences, les ressources et les marchés.¹⁵

Dans sa révision du Small Business Act (loi sur les petites entreprises), la Commission a mis en évidence le lien entre l'examen de l'incidence sur la compétitivité et le «test PME», entreprenant de «renforcer davantage l'application du "test PME" dans sa procédure d'analyse d'impact pour garantir que les incidences sur les PME soient analysées de façon approfondie et prises en compte dans toutes les propositions législatives et politiques, avec une indication claire des effets quantifiés sur les PME, à chaque fois que cela est possible et proportionné. Tout en réalisant un "examen de l'incidence sur la compétitivité" de ses propositions, la Commission analysera la capacité des entreprises européennes, et des PME en particulier, à entrer en concurrence sur les marchés de l'UE et les marchés extérieurs.»¹⁶

En conséquence, une fois les secteurs concernés identifiés, l'étape suivante doit être de déterminer si les PME seraient particulièrement affectées. Si des données sont disponibles, la part sectorielle des PME pourrait utilement éclairer ce point. La part des PME est un indicateur important de l'impact probable de la proposition politique sur la compétitivité industrielle pour deux raisons. Premièrement, les incidences sur la compétitivité des coûts sont beaucoup plus prononcées concernant les PME. Certains coûts de conformité, par exemple, ne diminuent pas en fonction de la taille de l'entreprise, entraînant une charge réglementaire moyenne plus lourde pour les PME en pourcentage des recettes. Par ailleurs, leur capacité à s'adapter à une charge réglementaire plus lourde est restreinte par leur accès limité au financement. Deuxièmement, l'évolution des conditions d'innovation produit un impact plus fort, en moyenne, sur les PME, puisque ces dernières représentent la majorité des entreprises innovantes, et parce que les PME innovantes dépendent davantage des innovations pour survivre que les grandes entreprises innovantes.

En résumé, les objectifs de l'examen de l'incidence sur la compétitivité en ce qui concerne la compétitivité des PME seraient idéalement les suivants:

1. identifier le poids relatif des PME dans le(s) secteur(s) respectif(s);
2. renforcer l'application du test PME dans le(s) secteur(s) respectif(s), en appliquant le concept de compétitivité en matière de coût, d'innovation et de marché;
3. garantir la représentation adéquate des PME du secteur concerné dans le processus de consultation.

¹⁵ Voir les lignes directrices concernant l'analyse d'impact SEC (2009) 92, p. 40; et Partie III: Annexes aux lignes directrices concernant l'AI.

¹⁶ COM(2011)78 p. 6.

Étape 5. Quel est l'effet sur la compétitivité en matière de coût et de prix?

Une proposition politique peut avoir des effets positifs ou négatifs, directs ou indirects, sur le coût des activités commerciales, et donc sur les retours sur investissement et les flux d'investissement. Elle peut imposer des coûts de conformité directs aux secteurs concernés ou entraîner une augmentation des coûts indirectement liée au changement de comportement des fournisseurs, des consommateurs, des employés et des investisseurs du fait de la réglementation. Elle peut également réduire les charges administratives ou diminuer les prix des entrées. Quelle que soit la raison de ces changements, la proposition politique peut affecter les entreprises aussi bien à travers les coûts des biens et services intermédiaires (y compris l'énergie) qu'à travers les coûts des facteurs de production (main-d'œuvre, capital et ressources naturelles). Outre les coûts, il est également important de vérifier si l'intervention politique proposée affecte la concurrence, par exemple en limitant ou en libéralisant la fixation des prix ou le choix des consommateurs (davantage d'orientations relatives aux incidences sur la concurrence figurent à la section 8.3 des lignes directrices concernant l'AI).

Les questions qui suivent peuvent vous aider à identifier ces incidences. Elles ne sont pas destinées à mener à une taxonomie complète des coûts des entreprises, mais plutôt à guider la recherche des conséquences éventuelles de la proposition politique sur la compétitivité des coûts et des prix.

Les questions éventuelles couvriraient les potentiels *coûts de conformité* supplémentaires (ou la réduction des coûts de conformité existants), ainsi que les autres *coûts d'exploitation* (des entrées et des facteurs de production), qui sont la conséquence de la nouvelle proposition, mais qui ne sont pas liés à la conformité. Enfin, on pourrait s'interroger sur l'impact probable de la proposition sur les *préférences des consommateurs et les prix*.

A. La proposition évaluée diminue-t-elle ou augmente-t-elle les coûts de conformité du ou des secteurs concernés?

Les coûts de conformité comprennent la valeur monétaire du **temps** consacré par le personnel et la direction pour se conformer aux nouvelles exigences politiques (par ex. de nouvelles exigences en matière de rapports) ainsi que **l'argent** dédié à l'achat des produits et services exigés par la politique (par ex. un nouvel équipement ou des services aux entreprises externes liés à la nouvelle exigence). Les questions types seraient les suivantes:

1. L'option politique affecte-t-elle la nature des obligations en matière d'information imposées aux entreprises, telles que le type de données requis, la fréquence des rapports, la complexité du processus de soumission, etc.?
2. Requiert-elle l'utilisation de nouveaux équipements (par ex. pour réduire la pollution, pour enregistrer les ventes, ou pour mesurer la teneur d'une substance dans le produit fini, etc.)?
3. Nécessiterait-elle un temps de travail supplémentaire ou la prestation de services commerciaux fournis par le secteur privé ou public (tels que des services de comptabilité ou d'audit externes, ou de vérification de la conformité par des entités autorisées du secteur public ou privé, etc.)?
4. Les coûts de conformité désavantagent-ils certaines entreprises ou certains secteurs par rapport à leurs concurrents (y compris en créant un terrain inégal)?

5. Comment les PME sont-elles affectées en particulier?

B. La proposition affecte-t-elle les prix et le coût de la consommation intermédiaire?

Une proposition politique peut affecter le coût de la consommation intermédiaire:

1. en affectant le prix ou la disponibilité des ressources naturelles, y compris les matières premières et les autres intrants (produits et services intermédiaires) utilisés dans la production;
2. en introduisant des restrictions (ou des interdictions) à l'utilisation de matières dangereuses;
3. indirectement, lorsque l'évolution du coût des extrants du secteur directement concerné est transmise en aval, ou que la modification de la demande de produits de remplacement provoque une surenchère des prix, et que ces produits de remplacement sont utilisés dans la consommation intermédiaire.

C. La proposition affecte-t-elle le coût du capital?

Une proposition politique peut affecter le coût du capital:

1. en augmentant les prix des biens d'équipement,
2. en affectant la disponibilité et le coût du financement (actions, prêts bancaires et obligations).

L'accès au financement et son coût sont eux-mêmes déterminés par plusieurs facteurs, parmi lesquels:

3. les conditions du marché financier,
4. la mobilité du capital et le cadre concernant les IDE,
5. la protection des droits des actionnaires,
6. les exigences en matière de fonds propres des banques,
7. le profil de risque financier du secteur,
8. les incitations à investir dans ce secteur dans l'UE (retours sur investissement par rapport à ceux obtenus sur d'autres marchés) et les autres pays.

Lorsque cela est pertinent, une analyse qualitative permettrait idéalement d'examiner ces facteurs et leur impact sur le coût de l'investissement dans le secteur concerné et sur les préférences des investisseurs.

D. La proposition affecte-t-elle le coût de main-d'œuvre?

Les coûts de main-d'œuvre des employeurs comprennent les salaires, les avantages et les impôts sur le travail. Les interventions politiques peuvent affecter les coûts de main-d'œuvre à travers, par exemple, la fixation d'un salaire minimum, des incidences sur le niveau du salaire de réserve, ou à travers des changements entraînant une demande de main-d'œuvre ou

de compétences supplémentaires. Parmi les exemples d'effets directs sur les coûts de main-d'œuvre, citons notamment les politiques¹⁷, qui peuvent entraîner ce qui suit:

1. modification de l'âge de la retraite;
2. modification du salaire minimum;
3. changements dans les cotisations sociales ou autres impôts sur le travail;
4. changements dans les obligations en matière de comptabilité et de rapports.

Les effets indirects sur les coûts de main-d'œuvre peuvent être le résultat de politiques qui:

5. affectent (limitent ou encouragent/facilitent) la mobilité de la main-d'œuvre;
6. affectent la législation relative à la protection des employés (en limitant ou en facilitant la flexibilité des employeurs concernant l'embauche et le licenciement des travailleurs);
7. affectent (augmentent ou réduisent) les rigidités et les flexibilités du marché du travail comme effet secondaire;
8. les changements entraînant une demande de main-d'œuvre supplémentaire/nouvelle (en raison d'une nouvelle demande de compétences, par ex. permettant aux entreprises de mettre en œuvre une nouvelle technologie moins polluante); ou une économie sur les coûts de main-d'œuvre (par ex. en exemptant les micro-entreprises de certaines obligations en matière de comptabilité).

Sauf si cela affecte les coûts de main-d'œuvre, les politiques peuvent imposer des *coûts de conformité liés à l'emploi* supplémentaires: par exemple, des normes plus élevées concernant la santé et la sécurité au travail ou des exigences en matière de rapports supplémentaires à propos des effectifs de l'entreprise. Il convient de noter, toutefois, que ces normes peuvent également se fonder sur des accords entre les employeurs et les employés (par ex. la directive sur la protection de la santé des travailleurs dans le secteur des hôpitaux, l'accord intersectoriel sur la prévention de la silicose, etc.), et reflètent donc les avantages et la valeur ajoutée des normes pour l'activité et leurs incidences positives sur la compétitivité.

Même si ces politiques ne ciblent pas nécessairement un secteur spécifique, leurs incidences sont susceptibles de différer d'un secteur à l'autre, les secteurs à plus forte intensité de main-d'œuvre étant plus touchés (de façon positive ou négative). L'impact peut également dépendre du niveau de qualification de la main-d'œuvre de l'industrie, car les niveaux de rémunération, et en conséquence les coûts de main-d'œuvre, peuvent refléter une pénurie de compétences, et les coûts supplémentaires sont partagés entre les employeurs et les employés selon l'élasticité de la demande et de l'offre de main-d'œuvre.

¹⁷ Certaines de ces politiques peuvent se trouver en dehors des domaines de compétence de l'UE. Elles sont énumérées ici à des fins d'illustration et parce qu'elles peuvent être pertinentes pour l'analyse des incidences sur la compétitivité au niveau national.

E. La proposition affecte-t-elle le coût de l'énergie?

Le coût de l'énergie peut être affecté par les politiques permettant une dépendance excessive à un nombre limité de fournisseurs ou de sources de combustibles fossiles. Il peut également être affecté à court terme par des objectifs de substitution entre différents mélanges de carburant ou différents modes d'approvisionnement et de facturation de l'énergie.

F. La proposition politique affecte-t-elle le choix des consommateurs et les prix?

En fin de compte, les avantages comparatifs sur la base des coûts des entreprises se matérialisent par un choix libre et éclairé du consommateur et le prix réel qu'il paie pour les produits et services. L'analyse de la compétitivité des coûts peut être complétée par un examen de l'impact probable sur le choix des consommateurs et les prix. C'est-à-dire, examiner si la proposition:

1. peut affecter la disponibilité de certains produits sur le marché;
2. interdit ou limite la commercialisation (ou la publicité) de certains produits;
3. régule ou affecte autrement les prix que les consommateurs paient pour les produits du secteur concerné;
4. affecte la qualité des produits et services que les consommateurs achètent;
5. affecte la transparence et la comparabilité des informations concernant la qualité et les prix des produits et services.

Afin de déterminer l'impact sur la répartition de la proposition, l'analyse peut également examiner dans quelle mesure **l'évolution des coûts de production est transférée aux consommateurs** (si les augmentations des coûts sont largement transférées aux consommateurs sur les marchés oligopolistiques caractérisés par une faible élasticité de la demande, l'impact final peut être une diminution du bien-être des consommateurs plutôt qu'une réduction des revenus de l'activité commerciale).

G. Les incidences susmentionnées nécessitent-elles une restructuration importante des opérations des entreprises concernées?

Il s'agit de la question la plus complexe (mais potentiellement cruciale) concernant les conséquences de la proposition politique en termes de coût. Jusqu'à présent, vous avez dû identifier la plupart des changements dans les coûts de conformité et les coûts opérationnels. Vous pouvez maintenant examiner:

1. Quels seraient les coûts d'ajustement pour les entreprises (y compris la main-d'œuvre)?
2. Le secteur nécessiterait-il une restructuration importante, à travers notamment la fermeture de lignes de production, la substitution de technologies ou de compétences, etc.?
3. Cela peut-il entraîner des fermetures d'entreprises?
4. Les PME seraient-elles en mesure d'assumer le coût de la restructuration?

Étape 6. Quel est l'effet sur la capacité d'innovation des entreprises?

Une proposition politique peut avoir un impact sur la capacité d'innovation des entreprises. Lorsqu'on estime que cet impact sera significatif, il peut être évalué en examinant l'impact potentiel sur:

1. la capacité des entreprises à mettre en œuvre l'activité de recherche et développement conduisant à des innovations dans ses produits, ce qui peut être attribué à l'impact de la proposition sur:
 - (a) l'offre de compétences dont le secteur a besoin;
 - (b) l'efficacité de la protection des droits de propriété intellectuelle;
2. la capacité du secteur à lancer de nouveaux produits sur le marché ou à améliorer les caractéristiques des produits existants (*capacité d'innovation des produits*), qui dépend essentiellement des compétences techniques et de l'application des nouvelles technologies;
3. la capacité d'innovation dans les processus et les services liés aux produits, y compris la distribution, la commercialisation et les services après-vente (*innovation des processus*), qui dépend de l'offre de compétences et de talents en matière de gestion et d'organisation;
4. la capacité d'accès au capital-risque.

Les lignes directrices de la Commission relatives aux incidences sur le développement technologique et l'innovation fournissent des orientations détaillées sur la façon d'évaluer l'impact probable sur la capacité d'innovation des entreprises.¹⁸

Étape 7. Quel pourrait être l'effet sur la compétitivité internationale du secteur?

L'évaluation des incidences sur la productivité contribue à identifier les moteurs de la compétitivité. Toutefois, dans certains cas, le tableau ne serait pas complet sans tenir compte de l'impact potentiellement différent de la proposition sur les entreprises nationales et étrangères. Par exemple, si une proposition politique est susceptible d'augmenter les coûts pour les producteurs de l'UE (par exemple en introduisant des exigences plus strictes en matière de sécurité des produits sur le marché de l'UE), elle n'affectera pas nécessairement les prix relatifs et les parts de marché des fabricants de l'UE si leurs concurrents font face aux mêmes exigences et qu'il n'existe pas de substituts adéquats moins coûteux. Cependant, si la politique affecte le processus de production (par ex. à travers une utilisation des ressources ou des normes en matière de pollution plus strictes), ou augmente les coûts de main-d'œuvre (par ex. par le biais de nouvelles exigences en matière de sécurité au travail), alors les fabricants européens risquent de pâtir d'un désavantage concurrentiel par rapport aux entreprises implantées ailleurs. En conséquence, dans leur section sur les incidences internationales, les

¹⁸ Annexes aux lignes directrices concernant l'AI, section 8.5, pages 34-38.

lignes directrices concernant l'AI exigent que toutes les AI examinent la compétitivité des entreprises européennes et doivent «analyser les incidences de la politique afin de savoir comment réaliser les objectifs tout en évitant, ou du moins en limitant, les potentielles retombées négatives sur la compétitivité de l'Europe. Cela peut notamment passer par une analyse des réglementations similaires déjà en vigueur chez les grands partenaires commerciaux de l'UE.»¹⁹

Les questions types que l'on peut se poser sont les suivantes:

1. Quel est l'impact probable de l'option évaluée sur la position concurrentielle des entreprises de l'UE par rapport aux concurrents ne faisant pas partie de l'UE?
2. Quel est l'impact probable de l'option évaluée sur le commerce et les barrières commerciales?
3. L'option concerne-t-elle un domaine dans lequel des normes internationales, des approches réglementaires communes et un dialogue réglementaire international existent?
4. Est-elle de nature à causer des flux d'investissements transfrontaliers, y compris la relocalisation de l'activité économique vers ou en dehors de l'UE?

Les équipes chargées de l'AI peuvent consulter les annexes aux lignes directrices concernant l'AI (section 8.7, p. 38) pour des orientations sur l'évaluation qualitative de l'impact probable sur le commerce international et les flux d'investissements.

¹⁹ Lignes directrices concernant l'AI, p. 42.

III. QUANTIFICATION DES EFFETS: SOURCES DE DONNÉES

D'un point de vue technique, l'évaluation de l'impact quantitatif d'une mesure politique est incontestablement la partie la plus exigeante d'une AI et, parfois, ne peut pas être menée pleinement en raison des contraintes méthodologiques ou parce que cela nécessiterait un effort disproportionné. Le recueil des données nécessaires peut être difficile et implique souvent les acteurs concernés, ce qui complique davantage les vérifications des données. La proportionnalité de la quantification doit donc être considérée attentivement en tenant compte de la volonté générale de quantifier les incidences autant que possible, mais également des coûts du processus et du degré de fiabilité des résultats escomptés (par exemple, déterminer si les résultats qui nécessiteraient des données supplémentaires, ou seraient extrêmement dépendants des hypothèses pour exploiter le modèle, apporteraient une réelle valeur ajoutée au processus de prise de décision).

La quantification des effets sur la compétitivité peut nécessiter des statistiques descriptives, une analyse entrées-sorties utilisant les comptes nationaux ou sectoriels, des modèles d'équilibre général appliqués ou d'autres exercices économétriques. Pour les propositions politiques qui affectent divers secteurs, des modèles tels que l'équilibre général calculable (EGC) et les modèles macro-économétriques entrées-sorties peuvent être utilisés pour quantifier les effets globaux. Ils peuvent être utiles non seulement pour évaluer l'impact d'un changement politique sur l'ensemble de l'économie, mais aussi pour estimer l'ampleur probable des gains et des pertes par secteur, les répercussions entre les secteurs, le partage des coûts supplémentaires entre les producteurs et les consommateurs, etc. D'autres modèles, tels que les modèles d'équilibre général, peuvent être plus faciles à utiliser et peuvent également être utiles pour éclairer les incidences potentielles.

Les étapes suggérées ci-après donnent un aperçu des résultats possibles de l'analyse quantitative, plutôt que des outils et des méthodes spécifiques pour y parvenir, puisque ceux-ci dépendraient de la question examinée. Ces étapes reposent sur le résultat des cinq étapes de l'étude qualitative.

Étape 8: Fournir des preuves sur la structure et la performance du ou des secteurs directement concernés

Cette étape complète l'étape 3 et l'étape 4 de votre étude qualitative. Son objectif est d'étayer les conclusions préliminaires avec des preuves statistiques. Une évaluation quantitative des performances du secteur serait idéalement basée sur les éléments suivants:

- le poids du secteur ciblé dans l'économie de l'UE mesuré en termes de part de valeur ajoutée et d'emplois, de concentration régionale et nationale du secteur, etc.;
- le nombre et la répartition des entreprises, y compris la part des PME, et leur indice de concentration;²⁰

²⁰ L'indice de concentration (CR) se réfère au pourcentage de part de marché contrôlé par les plus grandes entreprises de l'industrie. CR4 et CR10 sont très souvent utilisés (soit la part de marché des 4 et 10 plus grandes entreprises).

- la productivité de sa main-d'œuvre ou la productivité totale des facteurs;
- sa rentabilité mesurée en marge bénéficiaire nette, rendement des actifs;
- sa part de marché du marché mondial;
- le flux d'investissements directs à l'étranger (rapport entre le stock d'IDE entrants/sortants et la valeur ajoutée).

Étape 8a: Faire le point sur les études sectorielles et les évaluations ex post existantes

La Commission a réalisé un certain nombre d'études industrielles et d'études de marché ainsi que des évaluations ex post des politiques. Par exemple, une liste d'études sur les industries manufacturières est disponible sur le site internet:

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/industrial-competitiveness/industrial-policy/future-of-manufacturing/index_en.htm

Si les études documentaires sont insuffisantes, vous pouvez consulter les sites internet et les publications des associations professionnelles respectives ou des organisations de partenaires sociaux concernées.

Vous pouvez utiliser le registre de transparence pour trouver vos contacts et les appeler pour leur demander leurs dernières données et analyses. Le registre de transparence est disponible sur le site internet Europa.

Étape 8b: Mettre à jour les données existantes

Si des études existantes sont obsolètes, Eurostat dispose de bases de données contenant des statistiques sectorielles à jour. Examiner la nomenclature statistique NACE²¹ aidera à associer les principales activités économiques du ou des secteurs concernés à leurs codes correspondants.

²¹ La NACE (Nomenclature statistique des activités économiques dans les Communautés européennes) est la classification statistique des activités économiques dans la Communauté européenne utilisée par Eurostat et les États membres. NACE Rév.2 a été introduite en 2008 pour tenir compte de l'évolution technologique et des changements structurels de l'économie. Il convient donc d'utiliser le tableau de correspondance pour comparer les statistiques avant et après 2007.

NACE Rev.1.1		NACE Rev.2		
INDUSTRY/ ACTIVITY CODE	DESCRIPTION	INDUSTRY/ ACTIVITY CODE	DESCRIPTION	INDICATORS
D	Manufacturing	C	Manufacturing	Number of enterprises
...
DJ	Manufacture of basic metals and fabricated metal products	C24	Manufacture of basic precious and other non-ferrous metals	
DJ27	Manufacture of basic metals	
DJ271	Manufacture of basic iron and steel and of ferro-alloys	C242	Aluminium production	
DJ272	Manufacture of tubes	C243	Lead, zinc and tin production	
DJ2721	Manufacture of cast iron tubes	C244	Copper production	
DJ2722	Manufacture of steel tubes	C245	Other non-ferrous metal production	
DJ273	Other first processing of iron and steel	C246	Processing of nuclear fuel	
DJ2731	Cold drawing	C245	Casting of metals	
DJ2732	Cold rolling of narrow strip	C2451	Casting of iron	
DJ2733	Cold forming or folding	C2452	Casting of steel	
DJ2734	Wire drawing	C2453	Casting of light metals	
DJ2735	Other first processing of iron and steel n.e.c.; production of non-ECSC ferro-alloys (included in DJ271 in NACE Rev.1.1)	C2454	Casting of other non-ferrous metals	
DJ274	Manufacture of basic precious and non-ferrous metals	C25	Manufacture of fabricated metal products, except machinery and equipment	
DJ2741	Precious metals production	C251	Manufacture of structural metal products	
DJ2742	Aluminium production	C2511	Manufacture of metal structures and parts of structures	

Les trois bases de données suivantes sont généralement les plus importantes en l'absence de sources sectorielles²²: SBS, PRODCOM et COMEXT.

La *base de données SBS* (Structural Business Statistics, statistiques structurelles sur les entreprises) fournit des données à un niveau sectoriel très détaillé: le nombre d'entreprises dans un secteur, le nombre de personnes employées, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'investissement, la productivité, la part des PME dans la valeur ajoutée et l'emploi, etc.

Profil de l'industrie - Données clés de la base de données SBS

The screenshot shows the Eurostat website interface for the Structural Business Statistics (SBS) database. The top navigation bar includes 'Home', 'Statistics', 'Publications', 'About Eurostat', and 'User support'. The main content area features a search bar with the placeholder text 'Type a keyword, the code of a dataset...' and a 'Search' button. Below the search bar is a navigation tree with links for 'Table of Content' and 'Information'. The tree lists several datasets under the 'Structural business statistics (sbs)' category, including 'SBS - main indicators (sbs_na)', 'European Business - selected indicators for all activities (NACE divisions) (ebd_all)' (marked as 'Updated'), 'Summary indicators - employment size classes for EU25/EU27 (all Nace activities) (sbs_sc_indic)', and 'SBS - industry and construction (sbs_ind_co)'.

²²

Une explication sur le contenu des principales bases de données de l'UE et internationales ainsi que des liens vers celles-ci sont fournis à l'annexe III. Dans le cas de l'industrie de l'aluminium, les organisations et instituts sectoriels tels que l'Institut international de l'aluminium, l'Office mondial des statistiques du métal ou l'Agence internationale de l'énergie.

View Table		Select Data	Metadata	Information
European Business - selected indicators for all activities (NACE divisions)				
Last update: 05-05-2011				
Interactive extraction size limit: 300000		Selection overview		
Current extraction size: 768		Update		
Dimension selection: 1/15				
GEO INDIC_SB NACE_R1 TIME				
Filtering				
Filtering type: <input type="radio"/> Code range <input checked="" type="radio"/> Pattern				
Search in: <input type="radio"/> Codes <input type="radio"/> Labels <input checked="" type="radio"/> Both				
Search Show all				
<input type="checkbox"/>	Code	Label		
<input checked="" type="checkbox"/>	V11110	Number of enterprises		
<input type="checkbox"/>	V12110	Turnover or gross premiums written		
<input type="checkbox"/>	V12120	Production value		
<input type="checkbox"/>	V12150	Value added at factor cost		
<input type="checkbox"/>	V12170	Gross operating surplus		
<input type="checkbox"/>	V13110	Total purchases of goods and services		
<input type="checkbox"/>	V13310	Personnel costs		
<input type="checkbox"/>	V15110	Gross investment in tangible goods		
<input type="checkbox"/>	V16110	Number of persons employed		
<input type="checkbox"/>	V16130	Number of employees		
<input type="checkbox"/>	V91110	Apparent labour productivity (Gross value added per person employed)		
<input type="checkbox"/>	V91120	Wage adjusted labour productivity (Apparent labour productivity by average personnel costs) (%)		
<input type="checkbox"/>	V91210	Average personnel costs (personnel costs per employee) (thousand euro)		
<input type="checkbox"/>	V92110	Gross operating surplus/turnover (gross operating rate) (%)		
<input type="checkbox"/>	V94414	Investment per person employed		
			NACE_R1: Mining and quarrying	
			INDIC_SB: Number of enterprises	
			TIME: 1996 1997	
			GEO	
			European Union (2...)	
			European Union (2...)	
			Belgium	
			Bulgaria	
			Czech Republic	
			Denmark	
			Germany (includin...)	
			Estonia	
			Ireland	
			Greece	
			Spain	
			France	
			Italy	
			Cyprus	
			Latvia	
			Lithuania	
			Luxembourg	
			Hungary	
			Malta	
			Netherlands	
			Austria	
			Poland	
			Portugal	
			Romania	
			Slovenia	
			Slovakia	
			Finland	
			Sweden	
			United Kingdom	

La base de données PRODCOM fournit des statistiques sur la production de produits manufacturés: des données sur le volume physique de la production vendue au cours de la période d'enquête (kg, m², nombre d'articles, etc.) et sa valeur en euros.

Profil de l'industrie - données de PRODCOM (pour les barres d'aluminium, code 24422230)

European Commission > Eurostat > Prodcom - statistics by product > Data > Excel files (NACE Rev. 2)		
Home	Statistics	Publications
Prodcom - statistics by product Introduction Europrisms Steel Data Data Excel files (NACE Rev. 2) Excel files (NACE Rev. 1.1) Database		Excel files - NACE Rev. 2 The Excel files on this page contain Prodcom data based on NACE Rev. 2. For 2008 onwards the files contain the original data based on NACE Rev. 2 as supplied by the reporting countries. For 1995 to 2007 the files contain data that has been converted where possible from the data based on NACE Rev. 1.1. These tables only show the production data. To use the database that contains both production and related trade data, please click on "Database" in the box to the left. Prodcom Annual Data 2009 (updated 04/03/2011) Prodcom Annual Data 2008 (updated 04/03/2011)
		Links This document describes how to use the Excel files

4/03/2011		Statistics on the production of manufactured goods Value ANNUAL 2009																	
		These tables only show the production data. To use the database that contains both production and related trade data, please click here and																	
PRODCOM Code	Unit	Flag EU27	Value EU27	Base EU27	flag EU25	Value EU25	Base EU25	Belgium	Bulgaria	Czech Republic	Denmark	Germany	Estonia	Ireland	Greece	Spain	France	Italy	Cyprus
ALL VALUES AND VOLUMES ARE EXPRESSED IN THOUSANDS																			
All confidential data and all national estimated data is suppressed																			
(C)=Confidential, (CE)=Confidential Estimated, (E)=Estimated																			
24422230	EUR		615429		EU27-EU02(F)	590229	600	.C	.C	0	2178	3445	0	0	135947	61197	.C	59428	0
24422230	EUR	CE	6498799		EU27-EU02(F)	6448799	5000	.C	.C	.C	100198	.C	0	.C	119301	770425	.C	463016	1267350
24422330	EUR		221039		EU27-EU02(F)	220829	70	.C	0	.C	0	20606	0	0	0	0	.C	16301	0
24422350	EUR		31744		EU27-EU02(F)	31744		.C	0	.C	0	.C	0	.C	.C	.C	.C	65102	0

La base de données COMEXT indique la valeur et la quantité de marchandises échangées entre les pays membres et non membres de l'UE; le commerce dans l'UE par État membre, par partenaire et par groupe de produits; la part de l'UE et des divers groupes de l'UE (eurozone, UE15, UE12, UE27, etc.) dans le commerce mondial. La plupart des

codes Prodcom correspondent à un ou à un certain nombre de codes dans la classification du commerce extérieur appelée nomenclature combinée (NC).²³

Nomenclature combinée

eurostat		The CN headings with their corresponding Prodcom headings - Year 2009		eurostat	
3917 39 15	Flexible tubes, pipes and hoses, of addition polymerization products, reinforced or otherwise combined with other materials, seamless and of a length > the maximum cross-sectional dimension, whether or not surface-worked, but not otherwise worked (excl. those with a burst pressure of >= 27,6 MPa)				
22.21.29.50	Plastic tubes, pipes and hoses (excluding artificial guts, sausage skins, rigid, flexible tubes and pipes having a minimum burst pressure of 27.6 MPa)	kg	S		
3917 39 19	Flexible tubes, pipes and hoses, of plastics, reinforced or otherwise combined with other materials, seamless and of a length > the maximum cross-sectional dimension, whether or not surface-worked, but not otherwise worked (excl. addition polymerization products, condensation polymerization products and rearrangement polymerization products, and products able to withstand a pressure of >= 27,6 MPa)				
22.21.29.50	Plastic tubes, pipes and hoses (excluding artificial guts, sausage skins, rigid, flexible tubes and pipes having a minimum burst pressure of 27.6 MPa)	kg	S		
3917 39 90	Flexible tubes, pipes and hoses, of plastics, reinforced or otherwise combined with other materials (excl. seamless or cut to length only; tubes with a burst pressure of >= 27,6 MPa)				
22.21.29.50	Plastic tubes, pipes and hoses (excluding artificial guts, sausage skins, rigid, flexible tubes and pipes having a minimum burst pressure of 27.6 MPa)	kg	S		

Illustration: établissement du profil du secteur/marché directement concerné (industrie de l'aluminium)

L'aluminium, le métal le plus abondant de la croûte terrestre, est un produit relativement homogène. Il possède des caractéristiques spécifiques (non magnétique, résistant à la corrosion...) qui en font un intrant stratégique pour de nombreux secteurs, de l'aérospatiale aux équipements de construction. Au stade de la production en amont, sa chaîne de valeur est constituée par l'extraction, la fonte/le recyclage et la raffinerie. La partie en aval comprend la deuxième transformation et la fabrication d'intermédiaires (producteurs de laminoirs, extrudeuses, roulettes et câbles), [...].

Le stade de la production est divisé en 2 segments. L'aluminium primaire est produit par la fusion de matières premières, tandis que l'aluminium secondaire est obtenu par la fonte de débris d'aluminium. L'aluminium primaire (ou sous forme brute) est fabriqué en trois étapes distinctes. Le minerai de bauxite est extrait. L'alumine (oxyde d'aluminium) est ensuite extraite du minerai de bauxite dans une usine d'alumine, pour être expédiée dans une fonderie qui va produire de l'aluminium (allié) en lingots, brames... L'aluminium secondaire est produit par raffinage (produits en fin de vie, cannettes de boisson...) ou par refusion (déchets industriels...) [...].

Il s'agit d'un secteur à forte intensité de capital, de ressources et d'énergie. Le secteur de l'aluminium primaire requiert 15 mégawatts par heure pour produire 1 tonne d'aluminium, contre 0,75 MWh pour une production secondaire utilisant des débris. [...]

L'Institut international de l'aluminium liste, pour 2010, 117 fonderies d'aluminium primaire dans le monde, sans compter la Chine. Parmi elles, 21 font partie de l'UE27,

²³ Les biens importés et exportés doivent être déclarés en indiquant la sous-position de la nomenclature combinée dans laquelle ils sont classifiés.

avec 7 autres en Norvège et 4 en Islande. L'extraction et la transformation sont contrôlées par un petit nombre d'entreprises multinationales, qui sont intégrées de façon verticale dans les étapes suivantes de la production de diverses façons. Dans l'UE, le secteur est dominé par six entreprises; les trois plus importantes sont d'origine non communautaire (Hydro, Rio Tinto/Alcan et Alcoa) [...].

Les prix des intrants de matières premières et des produits primaires sont fixés ou référencés par la bourse des métaux de Londres (LME), la bourse des métaux de Shanghai ou la bourse de Chicago. Les autres facteurs de coût sont généralement déterminés localement.

Texte illustratif basé, entre autres documents, sur Ecorys (2011) et CE Delft (2008).

Outre l'exemple ci-dessus, il existe une multitude d'autres bases de données comprenant des informations utiles ventilées par secteurs, et donc potentiellement utiles pour une analyse sectorielle. Le tableau de bord de l'Union européenne sur les investissements en R&D industrielle pour l'innovation, l'enquête de la Communauté européenne sur les forces de travail pour les données sur le marché du travail, etc. L'annexe 2 contient de nombreux autres exemples.

Étape 9: Fournir des preuves statistiques sur les secteurs indirectement concernés

Si l'étude qualitative montre des incidences indirectes significatives (positives ou négatives), il peut s'avérer souhaitable de répéter les étapes ci-dessus pour d'autres secteurs à l'intérieur ou à l'extérieur de la chaîne de valeur qui peuvent être les plus durement touchés. Ici, l'équipe chargée de l'AI peut utiliser son intuition ou s'appuyer sur des méthodes plus systématiques telles que l'analyse entrées-sorties, la cartographie et le profil de la chaîne de valeur. Des orientations utiles sur la cartographie et le profil de la chaîne de valeur sont disponibles en ligne à l'adresse:

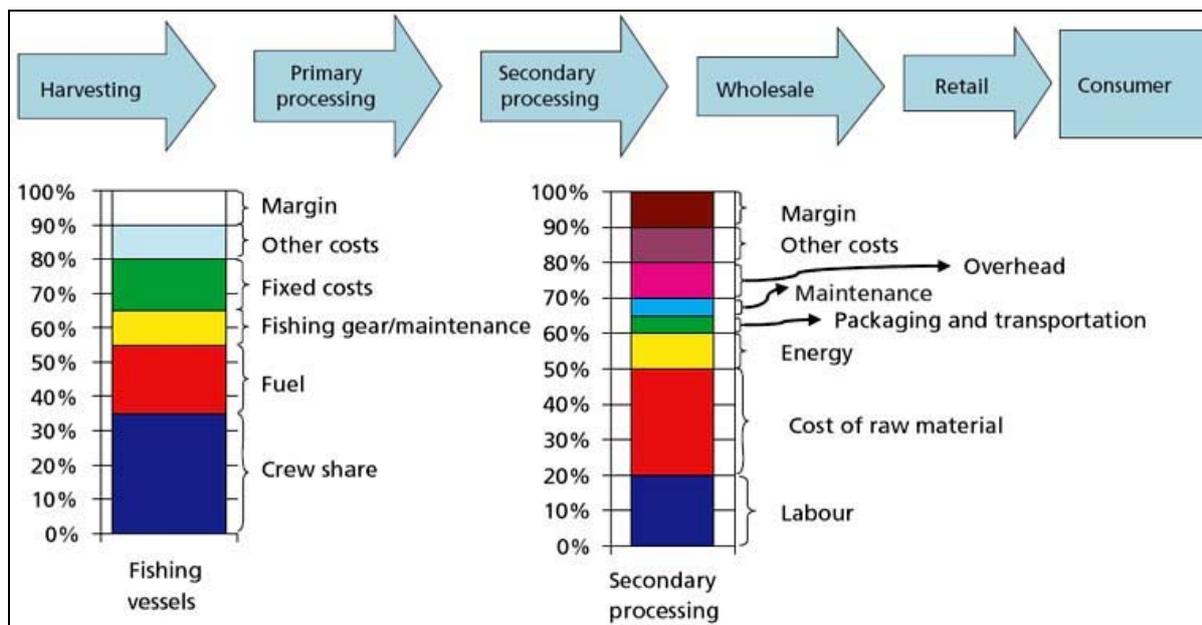
<http://myintracomm.ec.europa.eu/entr/howwemanage/decisionmaking/Pages/default.aspx>

Étape 10: Quantifier les coûts de conformité et/ou opérationnels supplémentaires²⁴ liés à l'initiative évaluée

Cette étape est l'équivalent quantitatif de l'étape 5. Si possible, il peut être utile de compléter le profil du secteur avec une ventilation globale des coûts telle que la suivante, correspondant à l'industrie des fruits de mer:

Illustration: Structure des coûts (industrie des fruits de mer) extraite de www.fao.org

²⁴ Comme indiqué à l'étape 5 ci-dessus, les coûts opérationnels supplémentaires sont les surcoûts de production (de produits/services intermédiaires et facteurs de production) induits par la nouvelle réglementation, mais qui ne sont pas directement liés à la conformité avec cette dernière.



Lorsque cela est réalisable et proportionné, ce type de description de la structure des coûts s'ajoute aux réponses aux questions de l'étape 5 pour contribuer à une meilleure compréhension de l'importance des incidences positives et négatives identifiées ici.²⁵ Par ailleurs, avec une ventilation des secteurs suffisamment détaillée, des descriptions de la structure des coûts sont disponibles dans les tableaux d'entrées-sorties.²⁶

Étape 11: Quantifier les effets escomptés sur la capacité d'innovation des entreprises concernées

Cette analyse inclurait idéalement plusieurs indicateurs d'entrées et de sorties sur les innovations dans le secteur. Les indicateurs du tableau de bord européen de l'innovation²⁷ constituent un point de départ raisonnable. Des données sont disponibles sur le site internet des statistiques communautaires de l'innovation (CIS):

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/microdata/cis>

Cette base de données, et d'autres bases de données connexes, pourraient aider à la réalisation de l'évaluation quantitative qui suivrait l'identification des incidences de l'étape 6. Des données peuvent également être obtenues auprès de la chambre de l'industrie du secteur correspondant. Les chambres de commerce et d'industrie fournissent habituellement, si nécessaire, des publications et des données, et peuvent vous aider à prévoir les futures incidences de l'option politique sur la capacité d'innovation du secteur. D'autres idées sont disponibles à la section 8.5 des annexes aux lignes directrices concernant l'AI.

²⁵ Les lignes directrices concernant l'AI (chapitre 10, pages 46-60) contiennent des orientations détaillées étape par étape sur l'évaluation du coût des obligations en matière d'information (méthode des coûts standard de l'UE).

²⁶ Manuel Eurostat de tableaux des ressources, des emplois et d'entrées-sorties (2008), chap. 11.

²⁷ Consulter <http://www.proinno-europe.eu/metrics>

Étape 12: Quantifier les effets escomptés sur la compétitivité internationale des secteurs concernés

Les lignes directrices concernant l'AI fournissent des orientations sur l'évaluation qualitative de l'impact probable de la proposition sur le commerce et les flux d'investissement internationaux (annexes aux lignes directrices concernant l'AI, section 8.7). L'objectif de cette dernière étape de l'examen de l'incidence sur la compétitivité est d'apporter une aide:

1. pour appliquer la section 8.7 des lignes directrices concernant l'AI au(x) secteur(s) concerné(s);
2. pour quantifier les effets escomptés sur la compétitivité internationale des secteurs.

Il existe une multitude d'indices standards destinés à refléter la position internationale d'une économie et de ses entreprises. Parmi les plus couramment utilisés:

- Le *rapport entre le stock d'IDE entrants et la valeur ajoutée* indique la contribution des IDE à la formation de capital et témoigne de l'attrait du pays hôte.
- Le *rapport entre le stock d'IDE sortants et la valeur ajoutée* est un indicateur de la solidité d'une entreprise, les entreprises se lançant à l'étranger pour saisir les possibilités offertes par les marchés et les ressources étrangers.
- Les parts de marché à l'exportation montrent la part du total de l'exportation «mondiale» qui correspond à l'exportation d'un pays particulier pour chaque industrie. Elles reflètent la capacité à répondre à la demande extérieure ou à ouvrir de nouveaux marchés en comparaison directe avec les concurrents internationaux.
- L'avantage comparatif révélé (ACR) compare la part des exportations d'une industrie donnée dans les exportations manufacturières de l'UE avec la part des exportations d'un groupe de pays de référence dans la même industrie.
- La balance commerciale relative (RTB) compare la balance commerciale d'une marchandise particulière au volume total du commerce, exportations plus importations.
- Les coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre (RULC) mesurent le coût de main-d'œuvre dans une industrie donnée par rapport à sa productivité (coûts unitaires de main-d'œuvre) et par rapport à l'indice correspondant dans un autre pays.

Tandis que l'ACR et la RTB reflètent la position de chacune des industries sur le marché mondial, les RULC témoignent de la capacité des industries à rester compétitives. Les changements dans ces indices montreront dans quelles industries l'Europe développe un avantage ou un désavantage comparatif. Toutefois, ils doivent être interprétés avec prudence: du point de vue global, la perte de compétitivité dans une industrie particulière pourrait bien traduire les excellents résultats à l'exportation d'autres industries nationales. Par exemple, l'appréciation de l'euro peut affaiblir la position concurrentielle d'une industrie donnée, mais peut simplement refléter une forte hausse de la productivité dans d'autres industries, et en conséquence de fortes exportations et une demande croissante pour l'euro.

Une autre question est celle du contenu national des exportations. Par exemple, tout pays impliqué dans l'assemblage électronique enregistrera une part élevée d'exportations de

matériel électronique qui ne reflètera pas la structure de production réelle du pays, majorant artificiellement l'indice ACR.

L'avantage comparatif peut être examiné en utilisant les flux commerciaux au moyen de l'indice de l'avantage comparatif révélé (ACR), qui mesure le degré de spécialisation de l'UE dans un secteur précis. Pour chaque secteur dans l'UE, la part des exportations dans les exportations totales de l'UE est calculée puis comparée à la part des exportations mondiales du secteur dans les exportations mondiales totales. Pour un secteur donné, la supériorité d'un indice ACR par rapport à un autre indique qu'il s'agit d'un secteur où les exportations de l'UE sont relativement supérieures à la moyenne mondiale et est interprétée comme le signe d'un avantage comparatif pour l'Europe dans ce secteur.

L'annexe 2 fournit une liste plus longue de sources de données et d'indicateurs qui peuvent être utilisés pour évaluer la compétitivité de l'industrie de l'UE sur le marché mondial. Elle contient également des liens vers des documents ou des sites de statistiques fournissant des valeurs pour ces indices. Par exemple, les annexes statistiques du «rapport sur la compétitivité européenne» annuel (ECR) fournissent une définition opérationnelle et les chiffres associés pour les 10 dernières années au niveau sectoriel.

Annexe 1

Illustrations de l'étude qualitative des incidences sur la compétitivité

1. Initiative politique: interdiction des substances dangereuses

Certaines substances ou produits peuvent présenter des caractéristiques dangereuses. Cela requiert une gestion des risques adéquate qui mesure les bénéfices et les coûts de l'utilisation de ces substances dans le processus de production ou de mise sur le marché. Selon la gravité du risque, une interdiction de la substance peut être une option politique. Lorsque le risque concerne principalement la sécurité au travail, interdire l'utilisation de la substance dans le processus de production peut être une option politique. Lorsque le risque est lié à la présence de la substance dans le produit fini (risque lié à la sécurité des produits), une interdiction de la «commercialisation en Europe» peut être envisagée.

Effets directs

Si les entreprises européennes ne sont plus autorisées à utiliser la substance (interdiction liée à la «sécurité au travail»), elles perdent une opportunité commerciale sur le marché de l'UE et sur les marchés d'exportation. Ce type d'interdiction donnerait un avantage concurrentiel aux producteurs non membres de l'UE, puisqu'ils pourraient continuer à commercialiser le produit en Europe ainsi que dans le reste du monde sans restructuration importante de leur processus de production.

Si les entreprises européennes ne sont plus autorisées à commercialiser la substance (interdiction de «commercialisation en Europe»), elles peuvent toujours produire en Europe à des fins d'exportation, tandis que les producteurs non membres de l'UE perdraient le marché européen. Étant donné que le marché national revêt généralement une importance particulière pour les producteurs (européens), les producteurs européens peuvent subir une perte d'économies d'échelle. Cependant, cet effet est susceptible d'être moins grave que celui d'une interdiction liée à la «sécurité au travail» de la substance. Un bénéfice potentiel est l'effort d'innovation qu'une interdiction peut induire afin de trouver un substitut à la substance interdite ou des méthodes de production alternatives.

Les deux types d'interdiction peuvent entraîner des surcoûts pour les industries clientes s'il n'existe pas de substance similaire à un prix similaire. Cela entraîne un surcoût, en supposant que le processus de production utilisé était jusqu'à présent le moins coûteux. S'il n'existe pas d'intrant similaire, les entreprises clientes européennes devront repenser leurs mélanges et leurs produits, ce qui nécessitera généralement des efforts supplémentaires préalables en recherche et développement.

Si les entreprises clientes ne trouvent pas d'intrant similaire à un prix similaire, elles devront modifier leurs prix. Cela peut réduire leurs ventes si des produits de remplacement existent et si le coût d'un changement de vendeur est faible pour les clients. Afin d'éviter cela, les entreprises peuvent également réduire leur marge bénéficiaire. La baisse des ventes et/ou de la rentabilité peut diminuer leur capacité à survivre à long terme.

Effets indirects (secondaires)

La recherche de substituts offre de nouvelles opportunités commerciales pour les entreprises qui produisent et commercialisent les substituts. Les nouvelles opportunités commerciales doivent être du même ordre de grandeur que celles des entreprises perdant des opportunités commerciales en raison de l'interdiction, dès lors que le substitut offre des performances semblables à un coût similaire. Bien entendu, le lieu de production du substitut, en Europe ou en dehors de l'Europe, sera variable.

Si le substitut est moins performant que la substance interdite, les bénéfices pour les consommateurs vont diminuer, entraînant une perte de bien-être de ce côté.

D'autres effets moins directs peuvent provenir de canaux insoupçonnés. Par exemple, la recherche de substituts à l'étranger peut faciliter l'internationalisation des PME en augmentant leurs compétences linguistiques et leurs contacts. L'amélioration des compétences linguistiques internes au sens large induit des surcoûts à court terme, mais aussi un éventuel avantage par la suite grâce à l'accès aux marchés et clients étrangers.

Option la moins préjudiciable

- Il convient de déterminer si une interdiction absolue est nécessaire et proportionnée, car il est possible qu'il y ait moins d'options de gestion des risques radicales disponibles, telles qu'une meilleure information des clients, une limitation des ventes aux clients experts ou une meilleure gestion des risques sur le lieu de travail. Par exemple, est-il proportionné d'interdire une substance utilisée pour le traitement des verres utilisés dans les instruments médicaux, lorsque la quantité utilisée est très faible et lorsque les verres sont scellés à l'intérieur de la machine, empêchant tout contact avec les opérateurs?
- Accorder une période transitoire en tenant compte du cycle de développement des produits et des procédés de fabrication concernés, si l'industrie accepte de mieux renseigner et former les personnes qui produisent et utilisent des produits à risque.
- Autoriser l'utilisation/la vente des stocks existants.

2. Initiative politique: limitation des publicités à l'intention des enfants

Une interdiction de la «publicité destinée aux enfants» vise à protéger les enfants (et leurs parents) de toute manipulation en n'ayant pas conscience des effets de la publicité. Elle respecte la philosophie selon laquelle le meilleur moyen d'éviter cette manipulation est en premier lieu de l'interdire.

Effets directs

Lorsque la publicité destinée aux enfants est interdite, les entreprises qui vendent des produits à l'intention des enfants (tels que des jouets, des boissons sans alcool, des bonbons et certains produits alimentaires) doivent trouver d'autres modes de communication et de marketing potentiellement moins efficaces en utilisant et en révisant la répartition de leur budget marketing. Si elles n'y parviennent pas, les préférences des consommateurs (les enfants et leurs parents) changeront (les enfants seront moins friands des produits concernés par l'interdiction) et les ventes chuteront.

Pendant une période de transition, les produits historiques et ceux déjà présents sur le marché bénéficieront d'une telle interdiction au détriment des nouveaux arrivants et des nouveaux produits. Cela peut ralentir l'innovation dans ce segment de produits.

Effets indirects

Les effets indirects sont difficiles à identifier puisque l'on connaît mal, initialement, l'efficacité réelle des publicités à l'intention des enfants. Lorsqu'elle est très efficace, par exemple lorsqu'un budget élevé était consacré à ce produit, cela dépend en principe de la façon dont le groupe cible dépenserait son budget en l'absence de ces publicités.

Option la moins préjudiciable

- Autoriser la publicité, mais en restreindre strictement la forme et le contenu (y compris les «messages inacceptables»).

3. Initiative politique: plafonnement des frais d'itinérance des téléphones mobiles

Des prix d'itinérance élevés sont une aubaine pour les opérateurs de téléphonie mobile. Toutefois, ils imposent des coûts excessifs aux consommateurs et diminuent la compétitivité des industries de l'UE qui tireraient parti du développement d'activités transfrontalières. Le niveau des activités transfrontalières dépend notamment du niveau des coûts de transaction. L'itinérance est souvent une nécessité pour ces activités. Si les prix d'itinérance sont élevés, les coûts de transaction sont élevés. En conséquence, un grand nombre d'industries de l'UE restent locales et ne tirent pas pleinement parti du marché interne. L'allocation des ressources est sous-optimale. Les économies d'échelle ne sont pas exploitées. Cela porte préjudice à la compétitivité des coûts/prix.

Dans un tel cas, l'objectif de l'action de l'UE doit être de stimuler l'évolution de la concurrence sur ce marché (en diminuant le pouvoir de négociation des fournisseurs de services mobiles dominants). Cela peut être réalisé en fixant des frais maximaux pour certains services d'itinérance au sein de la communauté (un eurotarif) et/ou en offrant la possibilité aux consommateurs de ne pas bénéficier des services d'itinérance proposés par l'opérateur dans le cadre d'une formule (dégrouper).

Effets sur les entreprises et impact sur la compétitivité

Le plafonnement des prix et le dégroupage n'affectent pas la disponibilité ou le coût des intrants pour les opérateurs de téléphonie mobile, mais influencent directement leurs processus commerciaux (tarification et commercialisation). Ces mesures devraient augmenter la pression concurrentielle, rapprocher les prix des niveaux de coûts et améliorer la compétitivité des coûts de leurs clients commerciaux.

Cependant, la perte de revenus et de rentabilité peut indirectement affecter la capacité du secteur à investir dans l'infrastructure de réseau et l'innovation. En effet, certains opérateurs ont indiqué que des bénéfices élevés sur les prix d'itinérance étaient un moyen de financer les deux activités. Sans cette source de revenus, ont-ils avancé, les entreprises n'auraient pas les ressources nécessaires pour créer de nouveaux marchés, et leur position sur le marché mondial serait affaiblie (éventuelle perte de compétitivité externe).

De plus, ces options politiques peuvent également affecter la structure de cette industrie de diverses manières, par exemple si elles touchent davantage les opérateurs de petite taille, indépendants ou qui ont récemment démarré leur activité. Il est vrai que les coûts d'entrée sont élevés, du fait des coûts du réseau d'infrastructure, mais cela n'est aucunement lié aux plafonnements des prix. Certains de ces opérateurs pourraient quitter le marché si le type de plafonnement des prix et de dégroupage est techniquement difficile ou coûteux à mettre en œuvre. Les petits opérateurs, en particulier, pourraient être exposés à un risque de compression des prix. Les nouveaux opérateurs et les nouveaux venus potentiels ne tireraient pas parti non plus d'une marge bénéficiaire élevée en finançant leur infrastructure, ce qui protégerait de facto les opérateurs historiques. Dans de telles conditions, la politique renforcerait la nature oligopolistique de cette industrie. Mais les PME dans les autres secteurs en tireront des bénéfices.

Le plafonnement des prix et le dégroupage devraient avoir un impact positif sur la compétitivité de l'industrie européenne en général. Le découplage des services d'itinérance, en particulier, augmenterait davantage son pouvoir de négociation, puisque les entreprises font partie des très gros utilisateurs. Garantir de meilleurs prix pour l'itinérance devrait automatiquement améliorer la compétitivité des coûts des industries de l'UE.

Option la moins préjudiciable

- Fixer un eurotarif à un niveau qui garantisse une marge suffisante pour récupérer les coûts d'innovation.
- Chaque fois que possible, préférer une approche de «sauvegarde» à un plafonnement basé sur les coûts (la première laissant plus d'espace aux forces du marché pour déterminer les prix).
- Opter pour des modalités qui ne désavantagent pas les opérateurs de petite taille, indépendants ou qui ont récemment démarré leur activité sur le marché de l'UE.
- Lorsque deux options politiques offrent des gains comparables pour les industries de l'UE en général, opter pour l'option la moins préjudiciable pour les objectifs en matière de bénéfices totaux de l'industrie.
- Si le plafonnement des prix est retenu, prévoir une évaluation de l'impact sur la compétitivité des opérateurs européens sur le marché de l'UE et à l'étranger, dans un délai relativement court après la mise en œuvre du plafonnement des prix (afin d'éviter des préjudices irréversibles pour l'industrie).
- Si le plafonnement des prix est retenu, prévoir une clause d'extinction (du fait de la nature très spéciale et restrictive de cet outil, la Commission devra déterminer, à la lumière de l'évolution du marché, si une extension de sa durée est nécessaire au-delà d'une période définie).

Annexe 2

Sources de données pour l'analyse quantitative

1. Principales classifications pour les activités et produits industriels

Classifications et nomenclatures de l'UE

- NC (nomenclature combinée)
<http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:L:2010:284:SOM:EN:HTML>
Classification de l'UE introduite en 1988 et utilisée pour les besoins des tarifs douaniers dans le commerce extérieur (les marchandises importées et exportées doivent être déclarées en indiquant la sous-position de la nomenclature dans laquelle elles sont classifiées); les catégories sont identifiées par un code à 8 chiffres, composé du code SH (voir ci-après) suivi de 2 chiffres supplémentaires créé pour répondre aux besoins de la Communauté.
- CPA - Classification statistique des produits associée aux activités dans la Communauté économique européenne
http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nomenclatures/index.cfm?TargetUrl=LST_NOM_DTL&StrNom=CPA_2008&StrLanguageCode=EN&IntPcKey=20701907&StrLayoutCode=HIERARCHIC
- NACE - Nomenclature statistique des activités économiques dans les Communautés européennes
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/nace_rev2/introduction
Classification statistique des activités économiques dans la Communauté européenne utilisée par Eurostat et les États membres. Aide à identifier les activités économiques à inclure dans la chaîne de valeur (phase de cartographie) et les codes nécessaires pour extraire les données de PRODCOM et d'autres bases de données de l'UE.
- Liste PRODCOM
http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nomenclatures/index.cfm?TargetUrl=LST_NOM_DTL&StrNom=PRD_2010&StrLanguageCode=EN&IntPcKey=&StrLayoutCode=HIERARCHIC
Un code Prodcom à 8 chiffres est attribué aux produits; les 4 premiers chiffres correspondent au code NACE du secteur économique produisant habituellement le produit. La liste comprend environ 4000 catégories de produit.

Classifications et nomenclatures internationales

- SH (système harmonisé de désignation et de codification des marchandises)
http://www.wcoomd.org/home_hsoverviewboxes_tools_and_instruments_hsnomenclature.htm
Établi sous les auspices de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour la classification des produits échangés; comprend environ 5000 groupes de marchandises identifiés par un code à 6 chiffres.
- ISIC - Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (rév. 4)
<http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=27&Lg=1>
Classification industrielle systématique mise au point par la Division de statistique des Nations unies fondée sur des critères tels que les entrées, les sorties et l'utilisation des produits fabriqués, le caractère du processus de production. Aide à cartographier la chaîne de valeur et à préparer la collecte de données sur les concurrents de l'UE grâce à des tableaux de correspondance avec les codes NACE.
- SITC - Classification type pour le commerce international (Rév. 4)
<http://unstats.un.org/unsd/trade/sitcrev4.htm>
Classification harmonisée des activités commerciales permettant d'établir des comparaisons internationales. Aide à cartographier la chaîne de valeur et à préparer la collecte de données sur les concurrents de l'UE grâce à des tableaux de correspondance avec les codes NACE; étude des tendances à long terme dans les échanges internationaux de marchandises et regroupement des marchandises échangées dans des classes plus adaptées à l'analyse économique.

2. Principales bases de données pour l'évaluation de l'impact sur les activités et secteurs économiques

Bases de données de l'UE

- **AMADEUS**
<http://www.bvdep.com/AMADEUS.html>
Base de données au niveau des entreprises contenant des informations complètes sur environ 19 millions d'entreprises en Europe. Elle peut être utilisée pour rechercher des entreprises particulières, rechercher des entreprises aux profils spécifiques et pour des analyses générales.
- **BACH - Bank for the Accounts of Companies Harmonised**
<http://www.bachesd.banque-france.fr/>
Informations agrégées et harmonisées sur les états financiers des entreprises non financières de 11 États membres (AT, BE, DE, DK, ES, FI, FR, IT, NL, PT, SE, UK), du Japon et des États-Unis; 3 classes de taille d'entreprise (petites, moyennes et grandes entreprises); 23 secteurs ou sous-secteurs basés sur NACE; séries temporelles de près de 20 ans; 95 items, y compris les actifs, les passifs et le compte de résultat. La base de données BACH est utilisée pour analyser les actifs, les passifs, la situation financière et la rentabilité des entreprises en fonction de leur secteur et de leur classe de taille.
- **COMEXT**
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/external_trade/data/database
Valeur (euros) et quantité (nombre d'articles, kg, m², m³, etc.) des marchandises échangées entre les États membres et les pays non membres de l'UE; part de l'UE dans le commerce mondial; commerce extérieur de l'UE, des États membres et des principaux pays tiers par groupe de produits SITC; commerce de l'UE par État membre, par partenaire et par groupe de produits; ainsi que divers groupes de l'UE (eurozone, UE25, UE27, etc.). Des données annuelles et mensuelles sont disponibles à compter de 1995.
- **Tableau de bord de l'Union européenne sur les investissements en R&D industrielle**
<http://iri.jrc.ec.europa.eu/reports.htm>
Le tableau de bord est un outil d'évaluation comparative qui fournit, chaque année depuis 2004, des informations fiables et à jour sur l'investissement en recherche et développement ainsi que d'autres données économiques et financières (y compris les ventes nettes, les bénéfices, les investissements de capitaux, la capitalisation boursière, le nombre d'employés) pour les principaux investisseurs du monde de l'entreprise en R&D au niveau mondial (1000 entreprises implantées dans l'UE et 1000 entreprises basées en dehors de l'UE). Les données du tableau de bord sont publiées sous la forme d'une série temporelle de quatre ans permettant la réalisation d'autres analyses de tendances, pour étudier, par exemple, les liens entre la R&D et les performances commerciales.
- **Comptes de la croissance et de la productivité EU KLEMS**
<http://www.euklems.net/>
Pour la productivité sectorielle détaillée et la productivité totale des facteurs pour les études quantitatives, axée sur les changements technologiques dans l'industrie (manufacturière) jusqu'à 2007.
- **Base de données Science et technologie de l'UE**
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/science_technology_innovation/data/database
Données sur la R&D et l'innovation, statistiques sur les brevets, les secteurs à haute intensité de savoir, les ressources humaines dans les domaines de la science et de la technologie.
- **EUROFOUND**
<http://www.eurofound.europa.eu/about/index.htm>
Eurofound fournit des informations, des conseils et une expertise – sur les conditions de vie et de travail, les relations professionnelles et la gestion du changement en Europe – pour les acteurs clés dans le domaine de la politique sociale de l'UE sur la base d'informations, de recherches et d'analyses comparatives.
- **Enquête de la Communauté européenne sur les forces de travail**
<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/microdata/lfs>
L'enquête de l'UE sur les forces de travail est une grande enquête sur un échantillon de ménages fournissant des résultats trimestriels sur le taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus ainsi que des personnes n'appartenant pas aux forces de travail. Toutes les définitions s'appliquent aux personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage privé. Les personnes qui effectuent un service militaire obligatoire ou un service communautaire ne sont pas incluses dans le groupe cible de l'enquête, comme c'est également le cas des personnes vivant dans une institution/un ménage collectif.

- **PRODCOM**
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/prodcom/data/tables_excel
Statistiques sur la production de biens dans les États membres, mesurée en termes de valeur (euros) et de volume (kg, m², nombre d'articles, etc.) et classées selon la liste Prodcom (voir classifications).
- **SBS - Statistiques structurelles sur les entreprises**
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/european_business/data/database
Décrit le comportement (structure, conduite et performances) des entreprises dans l'UE, à travers le nombre d'entreprises, le nombre de personnes employées, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'investissement, la productivité, la part des PME dans la valeur ajoutée et l'emploi. Elle couvre l'industrie, le commerce et les services (données disponibles pour l'UE27 et pour les États membres). Les statistiques peuvent être ventilées par secteur à un niveau très détaillé (plusieurs centaines d'activités économiques sur la base de la classification NACE). La base SBS ne recueille pas d'informations sur le commerce extérieur (voir COMEXT) ou sur la production de produits spécifiques (voir PRODCOM). Aide à répondre aux questions concernant le niveau de spécialisation de l'UE, la vulnérabilité d'un secteur, son importance stratégique ou son degré d'internationalisation («Quels pays de l'UE sont relativement spécialisés dans la fabrication d'un certain type d'équipement?»); «quelle est la productivité d'un secteur particulier et comment se porte-t-il en termes de rentabilité d'exploitation?»; «quelle quantité de richesse et combien d'emplois sont créés dans une activité?»; «combien d'entreprises par activité de sourcing et par activité économique?»).

Bases de données internationales

- **Base de données COMTRADE des Nations unies sur les statistiques du commerce international des marchandises**
<http://comtrade.un.org/db/>
Plus de 1,75 milliard de données commerciales à compter de 1962 + tableaux analytiques qui couvrent des valeurs et des indices du commerce pour les différents pays et régions.
- **Statistiques et bilans de l'AIE (Agence internationale de l'énergie)**
<http://www.iea.org/stats/index.asp>
Prix de l'énergie, des combustibles fossiles, etc.
- **Balance des paiements du FMI (Fonds monétaire international)**
www.imf.org/external/np/sta/bop/bop.htm
- **OECD.Stat**
<http://stats.oecd.org/index.aspx?lang=en> et <http://www.oecd-ilibrary.org/statistics>
«Statistiques de l'industrie et des services», «Bases de données pour l'analyse structurelle (STAN)» comprenant les «Bases de données entrées-sorties»; «Statistiques structurelles et démographiques sur les entreprises (SDBS)», y compris les «Statistiques structurelles sur les entreprises» par secteur économique; Statistiques sur les échanges internationaux par produit (ITCS); «Niveaux de productivité et PIB par habitant» des membres de l'OCDE. Contient des données sur les principaux concurrents de l'UE pour évaluer la compétitivité internationale de l'UE.
- **UNCTAD**
<http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intlItemID=5156&lang=1>
Données sur les investissements directs à l'étranger (IDE) pour évaluer l'importation et l'introduction de changements technologiques par le biais des investissements de capitaux.

3. Indicateurs de la compétitivité de l'industrie sur le marché mondial

Les changements dans ces indicateurs montrent que les industries de l'UE développent un avantage ou un désavantage comparatif. Toutefois, ils doivent être interprétés avec prudence: du point de vue global, la perte de compétitivité dans une industrie particulière pourrait bien traduire les excellents résultats à l'exportation d'autres industries nationales. Par exemple, l'appréciation de l'euro peut affaiblir la position concurrentielle d'une industrie donnée, mais peut simplement refléter une forte hausse de la productivité dans d'autres industries, et en conséquence de fortes exportations et une demande croissante pour l'euro.

- **Taux de change effectif réel (REER)**
Le REER ou les équivalents «indicateurs de prix et de coûts relatifs» visent à évaluer la compétitivité des prix ou des coûts d'un pays (ou d'une zone monétaire) par rapport à ses principaux concurrents dans les marchés internationaux. Ils correspondent au taux de change effectif nominal déflaté par un prix relatif ou par des déflateurs de coûts sélectionnés.
- **Balance commerciale relative (RTB)**
Mesure la balance commerciale d'un secteur par rapport aux échanges totaux dans le secteur.
- **Coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre (RULC)**
Mesurent le coût de main-d'œuvre dans une industrie donnée par rapport à sa productivité (coûts unitaires de main-d'œuvre) et par rapport à l'indice correspondant dans un autre pays.
- **Indices de coûts unitaires de main-d'œuvre sectoriels**
Peuvent révéler des tendances intéressantes associées à la spécialisation en raison du caractère international des échanges. Si un pays possède un avantage comparatif dans un secteur, les salaires devraient augmenter plus lentement que la productivité, d'où la réduction des coûts unitaires de main-d'œuvre. En conséquence, les coûts unitaires de main-d'œuvre sectoriels peuvent souligner les avantages ou désavantages comparatifs par rapport à nos partenaires commerciaux sans examiner les flux commerciaux.
- **Avantages comparatifs révélés (ACR)**
Mesurent le degré de spécialisation de l'UE dans un secteur précis. Pour chaque secteur dans l'UE, la part des exportations dans les exportations totales de l'UE est calculée puis comparée à la part des exportations mondiales du secteur dans les exportations mondiales totales. Si l'ACR pour un secteur donné est > 1 , l'UE exporte relativement plus que la moyenne mondiale, ce qui indique un avantage comparatif. Si l'ACR de l'UE27 est < 1 et diminue avec le temps, cela indique une aggravation du désavantage comparatif (ex. dans le textile, l'ACR est passé de 0,82 en 1996 à 0,64 en 2006).

4. Sources bibliographiques

Par secteur ou marché (industriel)

Récents études apportant des connaissances approfondies sur les moteurs de la compétitivité dans un secteur.

- Commission européenne, *EU industrial structure 2011 – Trends and performance* [*Structure industrielle de l'UE 2011 – Tendances et performances*] (DG Entreprises et industrie)
http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemshortdetail.cfm?item_id=3934
Analyse de la compétitivité de l'économie de l'UE d'un point de vue sectoriel; informations sur la performance relative de chaque industrie.
- Sectoral Growth Drivers and Competitiveness in the European Union [Moteurs de croissance sectorielle et compétitivité dans l'Union européenne] (2009)
http://ec.europa.eu/enterprise/policies/industrial-competitiveness/documents/index_en.htm
Données sectorielles de 1995 à 2004 sur les intensités en matière de valeur ajoutée, d'heures de travail, de productivité, de marges bénéficiaires, d'ACR, d'IDE et de recherche et développement, sur la démographie de l'entreprise, l'impact réglementaire, l'ouverture.
- Industries aéronautique et spatiale
 - Aérospatiale (2009)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/aerospace/files/aerospace_studies/aerospace_study_en.pdf
Données sur l'industrie aéronautique et analyse (NB: exclut l'industrie spatiale).

- Marché en aval de la surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) (2008)
http://ec.europa.eu/gmes/pdf/studies/gmes_ds_final_report.pdf
 Données sur l'emploi des secteurs en aval, les revenus, la croissance, l'impact réglementaire de la GMES.
- Industrie européenne des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS)
 (à paraître)
 Données sur l'industrie GNSS et analyse.
- Industrie biotechnologique
 - The financing of biopharmaceutical product development in Europe [Le financement du développement des produits biopharmaceutiques en Europe] (2009)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/biotechnology/files/docs/financing_biopharma_product_dev_en.pdf
 Données sur le capital (capital propre, capital-risque, fonds publics) disponibles pour le développement de nouveaux produits dans l'industrie biopharmaceutique.
 - Competitiveness of the European biotechnology industry [Compétitivité de l'industrie biotechnologique européenne] (2007)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/biotechnology/files/docs/biotech_analysis_competitiveness_en.pdf
 Données sur l'emploi, les brevets, les nouvelles entreprises, la R&D et son financement, l'accès au financement dans l'industrie biotechnologique.
- Industrie céramique
 - Ceramics industry [Industrie céramique] (2008)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/metals-minerals/files/finalreport_ceramics_131008_en.pdf
 Données sur la production, l'emploi, la productivité, la rentabilité, les échanges commerciaux, la structure et la répartition par taille des entreprises dans l'industrie céramique.
- Secteur de la construction
 - Construction sector: Sustainable competitiveness of the construction sector [Secteur de la construction: compétitivité durable du secteur de la construction] (2011)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/construction/files/compet/sustainable_competitiveness/ecorys-final-report_en.pdf
 Données sur le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée, l'emploi, la structure, les caractéristiques du secteur de la construction.
- Secteur de la défense
 - Study on the impact of emerging defence markets and competitors on the competitiveness of the European defence sector [Étude de l'impact des marchés émergents du secteur de la défense et des concurrents sur la compétitivité du secteur de la défense européen] (2010)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/defence/files/study_defence_final_report_en.pdf
 Aperçu des marchés de la défense au Brésil, en Russie, en Inde, en Chine et en Corée du Sud et de leur importance sur la compétitivité de l'industrie de la défense de l'UE.
 - Study on the competitiveness of European SMEs in the defence sector [Étude sur la compétitivité des PME européennes dans le secteur de la défense] (2009)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/defence/files/2009-11-05_europe_economics_final_report_en.pdf

Données sur le chiffre d'affaires, l'emploi, la R&D, l'activité commerciale des PME de l'UE dans le secteur de la défense.

- Éco-industrie
 - Eco-industry [Éco-industrie] (2009)
http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sustainable-business/eco-industries/index_en.htm
Données sur le chiffre d'affaires, l'emploi, la structure, la productivité, la rentabilité, le commerce, la démographie des entreprises, les barrières réglementaires, les investissements, l'accès au financement dans les éco-industries de l'UE.
- Industries à haute intensité énergétique faisant partie du système d'échange de quotas d'émission
 - Ecorys (2011), *Competitiveness of European companies in the context of greater resource efficiency [Compétitivité des entreprises européennes dans le contexte d'une utilisation plus efficace des ressources]*
http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sustainable-business/sustainable-industry/sustainable-industry-forum/files/2_ecorys_berg_en.pdf
Analyses des mesures, moteurs et barrières à l'utilisation efficace des ressources dans neuf secteurs.
 - Étude DTI / Idea / Ecorys (à paraître)
 - Institut de Wuppertal (2007), *The relationship between resource productivity and competitiveness [Relation entre la productivité des ressources et la compétitivité]*
http://ec.europa.eu/environment/enveco/economics_policy/pdf/part2_report_comp.pdf
Analyses de données sur la productivité des ressources.
- Industrie alimentaire
 - Competitiveness of the European food industry: an economic and legal assessment [Compétitivité de l'industrie alimentaire européenne: évaluation économique et juridique] (2007)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/food/files/competitiveness_study_en.pdf
Données sur le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, les dépenses de recherche et développement. Analyse de la position concurrentielle de l'industrie alimentaire de l'UE.
 - Impact of the increased use of biofuels on the competitiveness of the EU food industry [Impact de l'utilisation accrue des biocarburants sur la compétitivité de l'industrie alimentaire de l'UE] (2007)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/food/files/competitiveness/biofuelsstudy_finalreport_en.pdf
Données et informations sur la structure des sous-secteurs du biodiesel et du bioéthanol, ainsi que sur le sucre-éthanol, les groupements à base de céréales et à base d'oléagineux des chaînes alimentaires. Exposition des principaux moteurs du changement.
 - Competitiveness of the European meat industry [Compétitivité de l'industrie européenne de la viande] (à paraître)
- Secteur des appareils à gaz
 - Gas appliances sector [Secteur des appareils à gaz] (2009)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/pressure-and-gas/files/study_competitiveness_eu_gas_appliances_final_en.pdf
Données sur le chiffre d'affaires, l'emploi, le commerce, les conditions réglementaires, la distribution et les marchés, les concurrents, l'ACR dans le secteur des appareils à gaz de l'UE.

- Industrie du verre
 - Glass industry [Industrie du verre](2008)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/metals-minerals/files/finalreport_glass_141008_en.pdf
 Données sur la productivité, la rentabilité, les marges de prix, le commerce, la structure et la répartition par taille des entreprises de l'industrie du verre.

- Industrie des TIC
 - ICT industry: SMEs in the ICT services industry [Industrie des TIC: les PME dans l'industrie des services TIC] (2009)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/ict/files/study_report_ict_services_en.pdf
 Données sur la structure, le chiffre d'affaires, l'emploi, la productivité, la valeur ajoutée, la rentabilité, le commerce, l'IDE, le soutien de la R&D, les conditions économiques, les barrières à l'entrée et à la sortie, la structure du marché, les conditions réglementaires de l'industrie des services TIC de l'UE.

- Industrie du métal
 - Metalworking and metal articles industries [Industries de la métallurgie et des métaux] (2009)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/mechanical/files/metalworking/mma_final_report_181109_final_en.pdf
 Données sur la production, l'emploi, la productivité, la rentabilité, la structure de l'industrie, la répartition par taille des entreprises, le commerce, les barrières à l'entrée dans les industries de la métallurgie et des métaux de l'UE.
 - Competitiveness of the EU Non-ferrous Metals Industries [Compétitivité des industries de métaux non ferreux de l'UE] (Ecorys, 2011)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/metals-minerals/files/fn97624_nfm_final_report_5_april_en.pdf
 Les chapitres du rapport couvrent des aspects essentiels concernant l'industrie, des questions clés relatives à la compétitivité de l'industrie, une vision stratégique et des options politiques. Le rapport prend connaissance des contributions de la Commission et des acteurs et des associations de l'industrie.
 - Steel industry [Industrie sidérurgique] (2008)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/metals-minerals/files/final_report_steel_en.pdf
 Données sur la structure, les conditions réglementaires, les perspectives du marché, les intrants, l'emploi, l'évolution des prix, la chaîne de valeur de l'industrie sidérurgique de l'UE.

- Industrie pharmaceutique
 - Pharmaceutical industry [Industrie pharmaceutique] (2009)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/healthcare/competitiveness/monitoring/index_en.htm
 Données sur le chiffre d'affaires, l'emploi, la structure des coûts, la valeur ajoutée, la productivité, la rentabilité, la structure de l'industrie, la répartition par taille des entreprises, le commerce, les barrières à l'entrée, le retour sur investissement (ROI), la R&D dans l'industrie pharmaceutique.

- Industrie de la sécurité (production d'équipements et services de sécurité)
 - Security industry [Industrie de la sécurité] (2009)
http://ec.europa.eu/enterprise/policies/security/files/study_on_the_competitiveness_of_the_eu_security_industry_en.pdf
 Données sur le chiffre d'affaires, la taille du marché, les concurrents, les principaux moteurs dans l'industrie de la sécurité de l'UE.

- Secteurs des services
 - Services sectors [Secteurs des services] (2008)
http://ec.europa.eu/enterprise/policies/industrial-competitiveness/documents/index_en.htm
 Données sur l'emploi, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, la productivité, les intrants, la répartition par

taille des entreprises, les intrants dans certaines industries des services de l'UE (nettoyage industriel, sécurité privée, agences d'emploi privées, conseil en architecture/ingénierie, conseil technique, logistique, services et activités informatiques et services et activités connexes, gestion des installations).

- Industrie de la construction navale
 - Shipbuilding industry [Industrie de la construction navale] (2009)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/maritime/files/fn97616_ecorys_final_report_on_shipbuilding_competitiveness_en.pdf
Données sur la structure, les conditions réglementaires, les concurrents, les indicateurs de production, la valeur ajoutée, la productivité, les marges bénéficiaires, le commerce, l'emploi, les coûts de main-d'œuvre, les intrants, la R&D et l'innovation, l'accès au financement, les parts de marché dans l'industrie de la construction navale de l'UE.

- Industrie du tourisme
 - Study on the competitiveness of the EU tourism industry [Étude sur la compétitivité de l'industrie du tourisme de l'UE] (2009)
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/tourism/files/studies/competitiveness/study_on_tourism_competitiveness_2009_en.pdf
Données sur la rentabilité, la taille du marché, les conditions réglementaires de l'industrie du tourisme de l'UE.
 - The Travel & Tourism Competitiveness Report [Rapport sur la compétitivité de l'industrie du voyage et du tourisme](2009)
http://www3.weforum.org/docs/WEF_GCR_TravelTourism_Report_2009.pdf
Données par pays sur les conditions réglementaires, la viabilité environnementale, la sûreté et la sécurité, la santé et l'hygiène, la priorisation de l'industrie du voyage et du tourisme, les infrastructures de transport aérien et de transport au sol, les infrastructures touristiques, les infrastructures TIC, la compétitivité des prix, les ressources humaines, l'affinité pour le voyage et le tourisme, les ressources naturelles et culturelles.

Rapports généraux sur la compétitivité européenne et internationale

Publications régulières contenant des informations générales sur la compétitivité industrielle.

- Commission européenne, *European Competitiveness Report [Rapport sur la compétitivité européenne]*, publication annuelle de la DG Entreprises et industrie
http://ec.europa.eu/enterprise/policies/industrial-competitiveness/competitiveness-analysis/index_en.htm
Ses annexes statistiques contiennent des données sectorielles sur la production, la productivité, les heures de travail, les coûts unitaires de main-d'œuvre, l'ACR et la balance commerciale relative. Le contenu des autres chapitres varie d'une année à l'autre. Le contenu concernant les secteurs (industriels) figure dans les études sectorielles.
- Commission européenne, *Member States Competitiveness Performance and Policies [Politiques et performances des États membres en matière de compétitivité]* publication annuelle de la DG Entreprises et industrie
- Commission européenne, *EU Industrial Structure Report: Trends and Performance [Rapport sur la structure industrielle de l'UE: tendances et performances]*, publication semestrielle de la DG Entreprises et industrie
- Commission européenne, *Science, Technology and Competitiveness key figures Report [Rapport sur les chiffres clés dans le domaines des sciences, des technologies et de la compétitivité]* (DG Recherche et innovation)
<http://ec.europa.eu/research/era/docs/en/facts&figures-european-commission-key-figures2008-2009-en.pdf>
Données sur les dépenses en R&D, le financement universitaire, les ressources humaines, l'enseignement, les extrants (publications, brevets), les exportations de haute technologie, les programmes-cadres.

- Commission européenne, *Europe's Digital Competitiveness report* [Rapport sur la compétitivité numérique de l'Europe] (DG Société de l'information)
http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/documents/edcr.pdf
 Données sur le secteur des TIC et analyse.
- Centre for Global Competitiveness and Performance (2010), *The Global Competitiveness Report 2010-11* [Rapport sur la compétitivité mondiale 2010-11], Forum économique mondial
http://www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalCompetitivenessReport_2010-11.pdf
 Classement des pays en fonction de leur compétitivité sur la base de l'indice de compétitivité mondiale (Global Competitiveness Index, GCI) développé par le Forum économique mondial et introduit en 2004. Le GCI jette les bases microéconomiques et macroéconomiques de la compétitivité nationale à travers 12 piliers de la compétitivité. Ces piliers sont les suivants: institutions, infrastructures, environnement macroéconomique, santé et éducation primaire, enseignement supérieur et formation, efficacité du marché des biens, efficacité du marché du travail, développement du marché financier, maturité technologique, taille du marché, complexité des dispositifs commerciaux et innovation. Utile pour les initiatives globales de l'UE concernant les problèmes macroéconomiques touchant tous les secteurs; fournit des informations sur la position relative des principaux États membres par rapport aux principaux concurrents ne faisant pas partie de l'UE.
- International Institute for Management Development (IMD), *World Competitiveness Yearbook 2011* [Rapport annuel sur la compétitivité mondiale 2011]
http://www.imd.org/research/publications/wcy/wcy_online.cfm
http://www.imd.org/research/publications/wcy/Factors_and_criteria.cfm
 Classement des nations en fonction de leur compétitivité, sur la base de 20 facteurs: économie nationale, commerce international, investissement international, emploi, prix, finances publiques, politique fiscale, cadre institutionnel, législation commerciale, cadre sociétal, productivité, marché du travail, finances, pratiques de gestion, attitudes et valeurs, infrastructures de base, infrastructures technologiques, infrastructures scientifiques, santé et environnement, enseignement.
- Banque mondiale (2010), *Doing Business 2011 – making a difference for entrepreneurs* [Doing Business 2011 – Agir pour les entrepreneurs]
<http://www.doingbusiness.org/reports/doing-business/doing-business-2011>
 Classements de nations en fonction de leur climat d'affaires, sur la base de onze indicateurs: création d'entreprises, obtention d'un permis de construire, obtention d'un crédit, protection des investisseurs, paiement des taxes, transactions transfrontalières, enregistrement de la propriété, exécution de contrats, fermeture d'entreprises, accès à l'électricité, emploi de travailleurs.